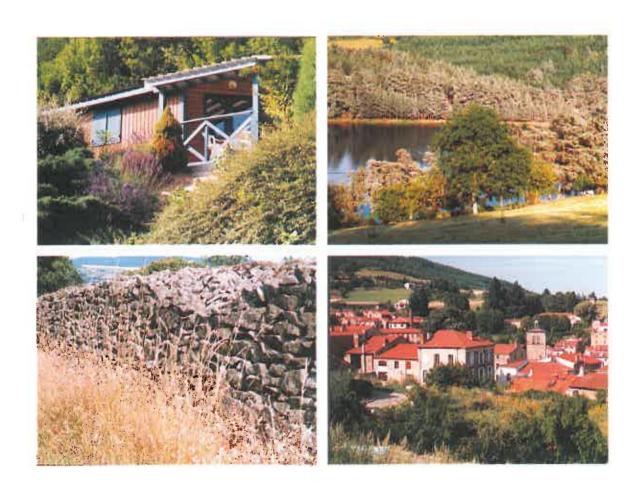
SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

LOIRE - PARC NATUREL DU PILAT



BULLETIN MUNICIPAL

HIVER 1998-1999

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1	Libre parole aux Associations	
Déclaration universelle des droits de l'Homme	2	Syndicat d'initiative	19
♣ Hommage à un Ami	4	♦ ADMR	19
Finances communales	5	♦ Les classes en 8	20
Eclairage public		Club Joie de Vivre	21
O DA II	8	Bibliothèque municipale	21
◎ O.P.A.H	9	♦ l'Art des Livres	21
Employés communaux	9	Sou des écoles	22
Sapeurs-Pompiers	10	Amis de la Maison de Retraite du Val du Ternay	22
Ordures ménagères	10	♦ Groupe Choral	23
○ Vie pratique	11	❖ L'Atelier	23
		Musiques à l'usine	24
Etat civil	12	Boule du Ternay	24
Album de famille	14	Travailler et vivre ensemble à St-Julien	24
Calendrier des fêtes	16	♦ Karaté Club	25
Historique de l'Hospice	17	Gymnastique volontaire	25
Paysans - Piraillons	17	Bien Vivre à Saint-Julien	26
# Fleurissement	18	♦ Ateliers Liberté	26
		Ceci n'est pas une usine	27
Ambroisie, attention danger	18	♦ La classe 2000	27
Le compost	18	 Comité des anciens d'Algérie 	28

VACANCES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 1999/2000

	Calendrier Officiel semaine 4,5 jours	Calendrier semaine 4 jours
Noël	du samedi 19/12 au lundi 4/01	du vendredi 18/12 au lundi 4/01
Hiver	du vendredi 12/02 au lundi 1/03	du vendredi 12/02 au jeudi 25/02
Printemps	du samedi 10/04 au lundi 26/04	du vendredi 9/04 au lundi 22/04
Eté	du mercredi 30/06	du samedi 2/07

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Du mardi au vendredi : de 9 h à 11 h 30 et

de 13 h 30 à 15 h 30

Le samedi de 9 h à 11 h

Permanence du Maire : samedi matin Tél. 04 77 51 51 11

Numéros à retenir

Mairie: Tél. 04 77 51 51 11 Fax 04 77 51 50 79

Pompiers: 18

Médecins: 04 77 51 56 55

C.H. Annonay: 04 75 67 35 00

Urgences: 04 75 33 33 33

Pharmacie: 04 77 51 51 69

Poste: 04 77 51 52 74

Culte catholique: 04 77 39 63 40

Syndicat d'Initiative : 04 77 51 51 11

AVIS DU MAIRE

Avis aux débitants de boissons et aux associations

Les demandes de prolongation d'ouverture d'un débit de boissons ou d'ouverture d'un débit exceptionnel et temporaire de boissons (buyette) devront parvenir en mairie quinze jours au moins avant la date prévue de la manifestation. Toute demande parvenue hors délai ne sera pas acceptée.



LE MOT DU MAIRE



Mes chers concitoyens,

La fin de l'année 1998 a été marquée par deux anniversaires qui me paraissent importants dont nous devons nous souvenir et qui doivent nous faire réfléchir: 1918-1998 et 1948-1998.

Le 11 novembre 1918, il y a quatre-vingts ans finissait la première guerre mondiale et beaucoup disaient « plus jamais ça ! ». L'histoire, les hommes ont pourtant remis « ça » en 1939. Aujourd'hui la France et l'Allemagne sont les moteurs d'une Europe symbole de paix et de coopération entre les nations de notre vieux continent. Mais attention, rien n'est jamais définitivement acquis et le danger subsiste même en Europe (groupe de jeunes néo-nazis, épuration ethnique...).

Le 10 décembre 1948 à Paris, trois ans après l'anéantissement du nazisme, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme se voulait la promesse d'un monde libéré de la haine et de l'oppression. Là aussi rien n'est définitivement gagné car les extrémistes de tous poils s'y attaquent dès qu'ils peuvent grappiller un peu de pouvoir et la liste est longue de par le monde. Dans certaines communes de France aussi, on peut dire que les articles 1 et 2 de cette Déclaration ne sont pas appliqués. Je vous invite chaleureusement à en lire les trente articles dans les pages suivantes.

Nul doute que dans les années futures on se souviendra du 12 juillet 1998 et de cette équipe *Black-Blanc-Beur* symbole de notre pays qui a porté haut les couleurs Bleu-Blanc-Rouge. Un incroyable élan de joie et de fraternité a parcouru spontanément la France. Ils nous ont montré que, collectivement, « quand on veut, on peut », à condition de travailler très dur avec esprit d'équipe.

En cette fin d'année, la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) a été arrêtée. Suite aux divers débats, un compromis a été voté pour le classement de la zone à carrière.

Son activité a dû fortement baisser de 95 à 96 sans que personne ne s'en aperçoive car les bases déclarées pour le calcul de la Taxe Professionnelle ont chuté de 66% (divisées par 3) alors que tout au long de 1997, on nous en promettait le maintien! Heureusement, le système régulateur mis en place par la Communauté de

Communes met chacune d'elles à l'abri des caprices de certains chiffres.

Pour l'essentiel du POS, les modifications visent à augmenter les zones constructibles afin d'assurer le développement du village et en particulier l'accueil de nouveaux ménages. Le projet tel qu'il a été arrêté fera l'objet en début 1999 d'une enquête publique.

Les alentours de la Place de la Mairie changent d'aspect pour favoriser l'accès piéton aux commerces et donner une meilleure image à notre centre bourg.

En début d'année prochaine, nous procéderons à la rénovation du bureau de La Poste afin que ce service public soit rendu dans des locaux plus accueillants et modernes.

Ensuite nous engagerons la rénovation du bâtiment de la Salle des Fêtes puis les travaux de la salle de cinéma. La collaboration avec le Cinéma *Le Foyer* nous assure une programmation de qualité, il nous manquait l'environnement pour bien en profiter. Une cabine de projection fermée assortie d'une centaine de fauteuils confortables, d'une acoustique et d'un écran de qualité devraient satisfaire de nombreux spectateurs que les conditions actuelles freinent à fréquenter les séances.

Si en 1998, quatre vieux platanes (la plupart en mauvais état) ont du être arrachés, l'année 1999 risque d'en voir tomber d'autres. En effet, les murs du Calvaire sont mis en péril par des arbres mal implantés : nous aurons à effectuer une plantation mieux adaptée en redessinant cet espace vert si apprécié. Les platanes du faubourg sont attaqués par un parasite qui les condamne à terme ; leur remplacement par une essence plus robuste sera donc à envisager.

Soyez enfin assurés que toutes les décisions et tous les projets mis en œuvre par votre Conseil municipal sont le résultat d'un travail d'équipe et n'ont pour objet que d'améliorer votre cadre de vie et l'image de votre village dans la mesure de ses moyens.

Je vous souhaite à tous une bonne année et une bonne santé en 1999.

> Le Maire, Pierre SCHMELZLE

DÉCLARATION UNIVERSELLE

Adoptée et proclamée par les Nations unies

- **ARTICLE ! -** Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
- ARTICLE 2 Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

- ARTICLE 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.
- **ARTICLE 4 -** Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.
- ARTICLE 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- **ARTICLE 6 -** Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.
- ARTICLE 7 Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.
- ARTICLE 8 Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.
- **ARTICLE 9 -** Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.
- ARTICLE 10 Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bienfondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.
- ARTICLE II I. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
 - 2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions

qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

- ARTICLE 12 Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.
- ARTICLE 13 I. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
 - 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.
- ARTICLE 14 1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
 - 2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nation unies.
- ARTICLE 15 I. Tout individu a droit à une nationalité.
 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.
- ARTICLE 16 I. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
 - 2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
 - 3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.
- **ARTICLE 17 I.** Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
 - 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.
- ARTICLE 18 Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.
- ARTICLE 19 Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de

DES DROITS DE L'HOMME

le 10 décembre 1948

frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

- ARTICLE 20 I. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
 - 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.
- ARTICLE 21 I. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
 - 2. Toute personne a droit à accéder dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
 - 3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.
- ARTICLE 22 Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.
- **ARTICLE 23** 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
 - 2. Tous ont droit, sans aucune discrimination. à un salaire égal pour un travail égal.
 - 3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
 - **4**. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.
- **ARTICLE 24** Toute personne a droit au repos et aux loisirs, et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.
- ARTICLE 25 I. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances

indépendantes de sa volonté.

- 2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.
- ARTICLE 26 I. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire, et obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction leur mérite.
 - 2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les Nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix.
 - 3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.
- **ARTICLE 27 1.** Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
 - 2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.
- ARTICLE 28 Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.
- ARTICLE 29 I. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
 - 2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
 - 3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations unies.
- ARTICLE 30 Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.



HOMMAGE À UN AMI

Notre Village, en cette année 98, a été endeuillé par la perte d'un ami exceptionnel. Jean DELFORGES est mort le 17 mai, après un grave accident survenu le 4 mars.

Cette brutale absence, outre l'immense chagrin de ses proches, a laissé un vide ressenti par le plus grand nombre. Combien attendent encore le mot qui fait sourire, détend ou réconforte!

Il aimait ce Village sous tous ses aspects, et ses habitants, disponible toujours, mettant ses compétences, sans cesse élargies, au service sans exclusive de tous et de chacun.

D'autres ont bien dit ses innombrables présences dans la vie locale, à l'orgue de la Paroisse, au carillon du clocher, au Conseil Municipal, à tant de sociétés culturelles ou d'entr'aide, son dévouement professionnel, son désintéressement...

Nous nous souviendrons du Parfait Ami. Que demeure aussi le souvenir de l'exemplaire Citoyen de St-Julien.

Dr. JACQUES



Mme Gattet-Bancel évoque Jean Delforges

Jean Delforges nous à quittés le 20 mai, après une carrière fructueuse, d'une part dans sa vie professionnelle; d'autre part, dans son atfachement à toutes les associations dont il faisait partie. Outre ses qualités professionnelles, notre ami s'est durant foute sa carrière, largement impliqué dans la vie associative et notamment dans le monde musical, ou son talent, reconnu et appréssé, a dépassé nos frontières régionales.

Né le 3 septembre 1921 à Valenciennes (Nord), à partir de 1939, études supérieures dans les universités de Lyon et Marseille.

Ayant appris le piano et le solfège très jeune, lors de son entrée comme pensionnaire à Marcq-en-Bareul en 1932, où l'on cultivait parallèlement aux études tous les arts et notamment la mussique, il prend des leçons de piano, de envre et d'orgue (1935) et fait partie de la symphopie, de l'harmonie et de la schola du collège, en passant par différents pupitres: percussion, trombone, baryton, basse et contrebasse. En 1939, il a l'occasion de suppléer de temps à autre l'organiste de St-Nicolas à Valenciennes. Puis survient l'exode de mai 1940 où tout le monde se retrouve à Saint-Gaudens. Occupant un appartement au dessus du marchand de musique, organiste et carillomeur, l'entente est parfaite et devient là aussi organiste suppléant et s'initie à l'art campanaire. Puis, viennent les années marseillaises (40-44). Jusqu'en 42, c'est là zone libre, il y a encore beaucoup d'animation. Jean Delforges monte une chorale à la faculté d'environ 80 membres et un quintette de jazz. "Nous avons l'occasion de nous produire dans des galas pour les prisonniers où nous avons côtoyé des gens célèbres tels Fornandel, ainsi que J. Pierre Rampal dans d'autres circonstances."

En 1943: chantiers de jeunesse dans le Vercors où il était chargé de monter des chorales dans les différents groupes et d'accompagner des radios crochets pour distraire les camarades où figuraient, entre autres, le neveu de Fernandel: Billy Ger (nom de scène) et le filleul du chansonnier Robert Roccas

Ayant été consacré pharmacien le 14 mars 1944 à une époque particulièrement frouble et incertaine de notre histoire, il fallut attendre 1944 pour regagner le betreau originel.

Ayant trouvé un emploi de pharmacien assistant à 4 km de Maubeuge, il y résidait d'avril à juillet 1949, ne cessant pour autant les activités musicales

En septembre 1949; mariage avec R. Larfsuil, d'où naîtront une fille et trois garçons. Création d'une pharmacie à Saint-Julien-Mollin-Moleite le 1er avril 1950. Dès le départ, il assure l'execution des analyses et crée un rayon d'optique qui fonctionnera jusqu'à la cessation d'activité.

En l'absence du départ d'infirmière sur le secteur et en faison du nombre croissant de piqures prescrites avec la naissance des antibiotiques, il crut de son devoit d'assurés ce service. Il faut se rappèler que c'était le temps de la pénicilline toutes les trois heures "Nous nous partagions le travail avec Mile Linossier en prenant la nuit une fois sur deux, évidenment pas de dimanche et de vacances Ajoutons qu'il n'y ayait pas de matériel jetable, il fallait faire bouillir les casseroles présenvées à cet usage dans un secteur allant de l'Gillon au Banchet et de Bel Air a Blanchard, Eteize, Brossainc, St-Appolinard." "Il fallait répondre à toutes les demandes, prises de sang, perfusions, pansements, enlèvements d'agrafes, sondage de prostatique (à deux heures du matin) et plus encore avec la pénurie de vétérinaires, piqures aux vaches, porcs, chiens, chats."

Tenant à apporter le maximum de services à la population et en l'absence du tour de garde, structure qui ne vet le jour que bien plus tard, la pharmacie étaif ouverte 6 jours 1/2 sur 7, dont le dimanche de 7h 20 à 12 heures.

Etant musicien, il entra aussitôt à la chorale de St-Julien-Molin-Molette comme praniste accompagnateur, dirigée déjà par M. Gattet-Bancel, chef de chœur,

ainsi qu'à l'union musicale comme trombone. C'était la grande époque : concert spirituel avec la chorale de St-Julien et symphonie de St-Chamond (110 exécutants) en 1954.

Compositeur de quelques pièces religieuses: O Salutaris, Ave Verum, Noël naïf, notre Père, Je vous salue Marie, Alleluia de Noël, tous à quatre voix muxtes composées pour la chorale de St-Julien-Molin-Molette.

On peut ajouter la fonction de carillonneur ayec un répertoire de quelque 80 airs divers adaptés aux six clothes du carillon

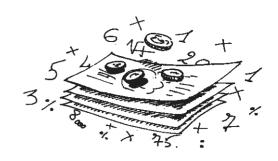
Activité associative intense: président du groupe choral de St-Julien, président du groupe choral de St-Julien, président d'honneur de l'union musicale, membre depuis 1973 du parc naturel et régional du Pilat et vice-président depuis 1983, vice-président du centre permanent d'initiation à l'environnement; conseiller municipal pendant 26 ans. ancien vice-président de la chorale mixte upiversitaire de Lyon, ancien responsable des collectes de sang, correspondant local de la Croix Rouge française, membre de divers conseils d'administration de sociétés, loi de 1901, association des amis de l'êté musical Lorre-Forez, association des amis du Val du Ternay, commandant honoraire des sapeurs-pompiers

Quelques récompenses

Médatlle de vermeil avec rosette des sapents pompiers pour services exceptionnels, médaille d'honneur de la fédération régionale des sociétés musicales de France, officier de l'ordre national du mérite, palmes de la société d'encouragement public. Jean Delforgés n'est plus. Il a toujours été au service des autres, avegrande médestie, d'une sincerité et d'une ridélité envers tous. Il a amé profondement tous les gens de St-fullen et d'ailleurs, tous ceux qu'il a connus C'était un homme de grande qualité humaine. Son départ est irremplaçable Mais il nous laisse un souvenir impérissable. Jean Delforges, au revoir.

Marinette Gattet-Bancel.

FINANCES COMMUNALES



1) Prévisions budgétaires année 1998

BUDGET PRIMITIF 1998

COMMUNE

CO	<u> </u>	NE
		DE F
1 040 500		VENTE DE PROI
487 000		IMPÔTS ET TAX
460 000	•	DOTATIONS SUI (Dont dotation Eta
178 050		REVENUS DES I
23 000		PRODUITS EXC
615 583	•	
281 250	•	
293 397	-	
672 673		¥
90 000		
4 141 453		
		D'II
590 498	>	PRÉLEVEMENT F
2 708 945	Ļ ►	AMORTISSEME
		SUBVENTIONS I
		EMPRUNTS
		F.C.T.V.A.
		AUTRES RECET
		VENTES
3 299 443		TOTAL RECETT
	1 040 500 487 000 178 050 23 000 615 583 281 250 293 397 672 673 90 000 4 141 453 590 498 2 708 945	1 040 500 487 000 460 000 178 050 23 000 615 583 281 250 293 397 672 673 90 000 4 141 453 590 498 2 708 945

RECETTES DE FONCTIONNEME	NT
VENTE DE PRODUITS	153 366
IMPÔTS ET TAXES	1 217 689
DOTATIONS SUBVENTIONS (Dont dotation Etat 1 448 842)	2 392 398
REVENUS DES IMMEUBLES	131 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	247 000
\$ N	
	4 141 453
RECETTES D'INVESTISSEMEN	
D'INVESTISSEMEN	т
D'INVESTISSEMEN PRÉLEVEMENT FONCTIONNEMENT	T 672 673
D'INVESTISSEMEN PRÉLEVEMENT FONCTIONNEMENT AMORTISSEMENTS	4 141 453 T 672 673 293 397 528 233
D'INVESTISSEMEN PRÉLEVEMENT FONCTIONNEMENT AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS REÇUES	T 672 673 293 397 528 233
D'INVESTISSEMEN PRÉLEVEMENT FONCTIONNEMENT AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS REÇUES EMPRUNTS	T 672 673 293 397 528 233 1 301 793
	T 672 673 293 397
D'INVESTISSEMEN PRÉLEVEMENT FONCTIONNEMENT AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS REÇUES EMPRUNTS F.C.T.V.A.	T 672 673 293 397 528 233 1 301 793 250 094



FINANCES COMMUNALES

BUDGET PRIMITIF 1998 EAU - ASSAINISSEMENT

DÉPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION
CHARGES COURANTES dont entretien réparations : 300 000	393 500		PRODUITS GESTION dont Eau: 390 000
IMPÔTS ET TAXES	140 000		Assainissement: 255 000 Location compteurs: 275 000
INTÉRÊTS EMPRUNTS	169 965		SUBVENTIONS COMMUNE
DOTATION AMORTISSEMENTS	291 563	- [PRODUITS DIVERS
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	254 462		ET OPÉRATIONS DIVERSES
TOTAL DÉPENSES	1 249 490		TOTAL RECETTES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	373 773	>	AMORTISSEMENTS
DIVERS	93 790	آجا	AUTOFINANCEMENT
IMMOBILISATIONS	353 898		SUBVENTIONS
			FCTVA
TOTAL DÉPENSES	821 451		TOTAL RECETTES

2) Résultats exercice 1997

COMMUNE

FONCTIONNE	MENT
DÉPENSES	3 168 478,47
RECETTES	3 818 340,65
EXCÉDENT	+ 649 862,18
EXCÉDENT CUMULÉ	+1 184 899,06
INVESTISSEN	IENT
DÉPENSES	1 990 802,65
RECETTES	1 372 029,53
DÉFICIT	- 618 773,12
EXCÉDENT CUMULÉ	- 204 456

EAU - ASSAINISSEMENT

1 039 000

90 700

119 790

291 563

254 462

104 147

171 289

821 461

1 249 490

EXPLOITAT	ION
DÉPENSES	1 082 077,30
RECETTES	1 245 741,74
EXCÉDENT	+ 163 664,44
EXCÉDENT CUMULÉ	+ 206 662.84
INVESTISSEN	MENT
DÉPENSES	1 722 485,44
RECETTES	1 532 821,72
DÉFICIT	- 189 663,72
EXCÉDENT CUMULÉ	- 51 506,02

FINANCES COMMUNALES



ENDETTEMENT

ENCOURS DE LA DETTE au 31/12/97:

4 168 753 F

soit 3 896 F/habitant

(moyenne départementale : 4 377 F)

ANNUITÉ DE LA DETTE payée en 1998 :

921 951 F

soit 861 F/habitant

(moyenne départementale : 1 025 F)

NIVEAU INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 1998:

1 391 456 F

soit 1 300 F/habitant

(moyenne départentale : 1 298 F)

SECTION FONCTIONNEMENT

PRODUITS:

3 804 621 F

soit 3 555 F/habitant

(moyenne départementale 3 224 F)

dont Dotation Globale Fonctionnement:

1 442 109 F (1 347 F/habitant)

Impôts Locaux:

1 740 104 F (1 626 F/habitant)

CHARGES:

3 154 761 F

soit 2 948 F/habitant

(moyenne départementale 2 579 F)

dont Charges de Personnel:

992 444 F (927 F/habitant)

Charges financières:

322 694 F (301 F/habitant)

FISCALITÉ

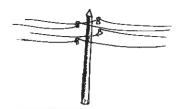
	dire	sitions ectes hab	prod	part dans coefficient produits de mobilisation onctionnement potentiel fiscal		lisation			
	St-Julien	St-Julien moyenne S		t-Julien moyenne St-Julien moyenne		moyenne	St-Julien moyenn		
92	1412	1109	39%	39%	0.95	0.65			
93	1487	1179	39%	39%	0.93	0.65			
94	1489	1204	44%	40%	0.89	0.65			
95	1428	1263	42%	41%	0.85	0.65			
96	1518	1326	43%	41%	0,82				
97	1626	1389	45%	43%	0,79				

FISCALITÉ: TAUX IMPOSITION

	1996	1997	1998	Moyenne départ. 97
Taxe d'habitation	9,59	9,52	10,21	6,91
Taxe foncière batie	16,15	16,15	19,09	11,59
Taxe foncière non batie	37,21	36,92	39,60	32,91
Taxe professionnelle	9,42	9,35		10,24

A compter de 1998, la Taxe Professionnelle est intercommunale et la Communauté de Communes nous reversera chaque année l'équivalent de celle perçue en 1997. En parallèle, les taxes intercommunales d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti qui avaient été instituées en 1995 par la baisse des taxes communales sont supprimées et réintégrées dans ces dernières. Le taux d'imposition global pour ces trois taxes reste donc constant de 1997 à 1998.

La base déclarée pour le calcul de la taxe professionnelle sur Saint-Julien pour l'activité carrière est passée de 2 683 KF en 1995 à 885 KF en 1996 alors que tout au cours de 1997 et début 1998, on nous promettait une stabilité de celle-ci!!! Compte tenu du décalage de deux ans entre la déclaration et le versement, ce n'est que tard cette année que le second chiffre a été connu.



ECLAIRAGE PUBLIC

En cette année qui se termine et sur ce bulletin municipal, je voudrais faire le point sur les travaux exécutés en 1998.

Notre village a vu plusieurs projets se réaliser :

- celui de la Condamine au terrain de foot (un peu contesté par une partie de la population). Si ce quartier a été éclairé, il faut savoir que c'est une obligation pour la collectivité à cause d'une zone artisanale et d'un terrain de foot (donc un lieu qui accueille du public).
 Ce projet a été financé 2/3 par la commune et 1/3 par la Communauté des communes,
- la montée des Anges s'est vu embellir de nouveaux lampadaires,
- le lotissement du plateau Marchand et le Parc du Soleil.
- lors de la sortie de ce bulletin les travaux de voirie et l'éclairage de notre centre seront sûrement terminés, ceci donnera plus de gaieté à notre bourg.

Beaucoup de villes et villages autour de chez nous améliorent leur centre pour être plus accueillants. Pourquoi pas Saint-Julien ?

En 1999 d'autres projets verront le jour : mise en souterrain des

lignes soit de la rue de la Condamine, soit de Peyronnet à la Modure en passant par le Mas.

Si vous observez des pannes près de chez vous, avertissez la mairie.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des travaux exécutés sur Saint-Julien par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) entre 1993 et 1997. Vous pourrez vous rendre compte que les subventions sont souvent très importantes.

Le responsable
CLAUDE RAGONNEAU

P.S.: Ces jours derniers, certaines personnes du village ont dû recevoir un questionnaire envoyé par le SIEL concernant une enquête sur EDF. La Mairie demande à toutes ces personnes de bien vouloir répondre. Ces enquêtes sont faites auprès des usagers afin de pouvoir améliorer encore plus les services qu'EDF propose. Merci à toutes les personnes concernées pour leur aide et leur compréhension.

Travaux neufs Eclairage public		Montant TTC	Part Commune	Part SIEL	
1993 Diverses rues et fontaine (T2 C1)		694 590,61 F	292 829,10 F	401 761,51 F	(montant rée
1994 Eclairage terrain de foot		121 775,92 F	51 000,00 F	70 775,92 F	(montant réel
1994 EP lotissement du Mas T4 C1		132 000,64 F	62 337,95 F	69 662,69 F	,
1996 de la montée des Anges rue des Ecoles		153 132,78 F	92 352,33 F	60 780,45 F	`
1997 RD 503 à la ZA la Condamine et de la ZA à l'a	ire de sport	206 375,56 F	145 923,93 F	60 451,63 F	(montant réel
	sous total	1 307 875,51 F	644 443,31 F	663 432,20 F	,
Maintenance Eclairage public		Montant TTC	Part Commune	Part SIEL	
1995 Plan de réseau		14 592,54 F	0,00 F	14 592,54 F	(montant réel
1995 Travaux Maintenance		27 759,71 F	15 150,00 F	12 609,71 F	(montant réel
1996 Travaux Maintenance		29 616,04 F	15 150,00 F	14 466,04 F	(montant réel
1997 Travaux Maintenance		33 093,38 F	15 150,00 F	17 943,38 F	(montant réel
	sous total	105 061,67 F	45 450,00 F	59 611,67 F	(
Travaux d'électrification rurale		Montant TTC	Part Commune	Part SIEL	
1993 H61 bâtiments communaux		232 211,95 F	0,00 F	232 211,95 F	(montant réel)
1993 Renft, P. "Peyronnet" (TJ)		95 781,81 F	0,00 F	95 781,81 F	(montant réel)
1993 Renft. "Bois du Four"		98 199,10 F	0,00 F	98 199,10 F	(montant réel)
1993 Renft, ant. SOP "la Mialerie"		179 553,23 F	0,00 F	179 553,23 F	(montant réel)
1994 Renft. P. "Coron"		196 039,37 F	0,00 F	196 039,37 F	(montant réel)
1994 Renft. P. "la Portière"		17 144,50 F	0,00 F	17 144,50 F	(montant réel)
1994 P. urbain "la Modure" (lot cnal.)		341 969,17 F	0,00 F	341 969,17 F	(montant réel)
1996 P. socle "Malencogne" renft. "Pré Martin"		270 889,75 F	0,00 F	270 889,75 F	(montant devis)
1996 Création P. socle "Lyponne" et renfl. P. Revoi	in	309 557,50 F	0,00 F		(montant devis)
	sous total	1 741 346,38 F	0,00 F	1 741 346,38 F	
Travaux d'électrification rurale avec participation	on commu	nale (Esthétique, l	otissement, zones d'ac	ctivités)	
		Montant TTC	Part Commune	Part SIEL	
1996 Dissimulation BTS "montée des Anges"		283 744,22 F	82 347,00 F	201 397,22 F(montant devis)
1996 Dissimulation BTS "rue des Ecoles"		128 612,34 F	37 325,31 F		(montant réel)
	sous total	412 356,56 F	119 672,31 F	292 684,25 F	,
		Montant TTC	Part Commune	Part SIEL	7

TOTAL 3 566 640,12 F

809 565,62 F

2 757 074,50 F

0.P.A.H.

(OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)

Comme je vous l'annonçais sur le bulletin précédent, l'opération programmée a été prolongée d'un an (vous trouverez cidessous un tableau de financement sur le premier semestre 98).

Suite à plusieurs gros projets importants et particulièrement sur Saint-Julien, la Communauté des communes a pris la décision de la prolonger encore d'un an. Ce qui permettra de réhabiliter plusieurs logements vétustes et de pouvoir accueillir de nouveaux visages dans nos communes et ainsi de grossir la population de notre village et de notre canton.

Alors Piraillonnes, Piraillons, si vous avez des projets d'amélioration et réhabilitation, renseignez-vous en mairie lors des permanences ou au C.D.H.R. de la Loire 96, rue Bergson à Saint-Etienne (tél. 04 77 79 80 59). Toutes les personnes intéressées devront se faire connaître en Mairie avant le 10 janvier 1999, dernier délai.

Le responsable, CLAUDE RAGONNEAU

1^{ER} SEMESTRE 1998

COMMUNES	PRIMES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT			CAISSES DE RETRAITE (principales + complémentaires)			RIÉTAIRES BA LEMENTS LO			KUATOT		
	nb de logts	montant de travaux	montant des aides	nb de logts	montant de travaux	montant des aides	nb de logts	montant de travaux	montant des aides	nb de logts	montant de travaux	montant des aides
BOURG-ARGENTAL	1	56 711	6 542	0			4	355 392	90 430	5	412 103	96 972
BURDIGNES	0			0			0		Ī	Û		
COLOMBIER	0			0			0			0		į .
GRAIX	0			0			0		1	0		
ST-JULIEN	7	25 018	8 234	4	69 056	23 036	5	1 021 003	372 978	11	1 115 077	404 248
ST SAUVEUR	1	209 397	42 568	n			3	397 605	145 498	4	607 002	188 066
THÉLIS-LA-COMBE	n	200 00.		0			1	376 728	103 530	1	376 728	103 530
LA VERSANNE	1	121 251	6 875	0			0	- Constitution of the Cons		1	121 251	6 875
TOTAL	5	412 377	64 219	4	69 056	23 036	13	2 150 728	712 436	22	2 632 161	799 691
DOSSIERS EN ATTENTE	2	34 925	8 996	0			4	1 433 628	307 724	6	1 468 553	316 720

EMPLOYÉS COMMUNAUX

Cette année encore le bilan du travail des employés communaux est des plus positif : nettoyage des rues, espaces verts, tontes des pelouses, arrosage des fleurs, etc.

En plus nous avons commencé un gros travail de nettoyage autour du camping : élagage et abattages d'arbres ce qui nous a permis de découvrir les restes des murs d'une ancienne usine qui avait été transformée au début du siècle en maison d'habitation : "la Maison de la Roche".

Une barrière de protection a également été confectionnée sur une passerelle existante. Ce travail colossal et de longue haleine





est effectué par J. Paul Geourjon de la Versanne, forestier de son métier, employé municipal à temps partiel.

Christian Dorel et Laurent Richard, les deux autres employés municipaux ont effectué des travaux de maçonnerie : reprise de toiture au câmping, rénovation des blocs sanitaires et du bâtiment d'accueil, crêtons murs au calvaire, réfection des murs du préau de l'école.

Un grand merci à ces employés et bonne année 1999 à eux et à leurs familles.

J. SAUZÉAT



SAPEURS POMPIERS

Emploi du feu - Ecobuage

Sont concernés : les feux d'écobuages forestiers, les feux de débroussaillage agricole et végétaux sur pied ou coupés.

Tableau de périodes d'interdiction et d'autorisation

QUI ?	du 1ª mars	du 1ª mai	du 1 ^{er} juillet	du 1er octobre
Propriétaires ou Ayants-droit	au 30 avril Interdit dans l'intérieur et jusqu'à 200 m des forêts, bois.	au 30 juin Autorisé avec demande obligatoire au Maire	au 30 septembre Interdit à tous y compris propriétaires ou ayants-droit de fumer à l'intérieur et jusqu'à 400 m des forêts, bois, plantations, maquis, landes ainsi que sur les routes, sentiers ou chemins qui les traversent ou en suivent la lisière, d'utiliser tout	au 28 février Autorisé avec demande obligatoire au Maire (1)
Non-propriétaires	Interdit	Interdit	appareil producteur Interdit	Interdit

⁽¹⁾ Les propriétaires ou ayants-droit doivent déposer une déclaration en mairie, 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération d'écobuage ou d'incinération.

Un récépissé de cette déclaration est délivré par le Maire qui :

- conseille au demandeur de souscrire une assurance couvrant les risques encourus à cette occasion, s'il ne l'a pas déjà fait.
- adresse un double de récepissé au SDIS 42, au corps de sapeurs-pompiers de 1s appel et à la brigade de gendarmerie ou commissariat de police.

ORDURES MÉNAGÈRES

Vous vous souvenez tous de l'évolution du SIVU Ternay-Deûme depuis 1983 et en particulier de son passage en 1994 de cinq communes et 5 518 habitants desservis à quatorze communes et 14 469 habitants. Cette extension a été rendue possible par la mise en place sur le site de St-Marcel, en 1995, d'un système de fonctionnement en semi-continu qui triple les possibilités du four. Un matériel de post-combustion au Butane a été également ajouté, qui diminue la pollution par les fumées, et met notre four en parfaite conformité avec les lois françaises et européennes (en attendant le lavage des fumées à l'horizon 2002).

Les élections municipales de 1995 ont provoqué quelques changements chez nos amis et associés ardéchois. Il se trouve que nous avons dû, pour obéir à la loi, unifier la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de facon égale pour tous les bénéficiaires du service, quelle que soit leur commune de rattachement. Ce qui a modifié les cotisations en plus ou en moins, et provoqué des discussions et turbulences dont s'est fait l'écho la Presse locale. Il faut espérer, les injustices n'étant qu'apparentes, que les malentendus seront dissipés et que nos débats retrouveront la sérénité d'antan.

Le 3 octobre 1997, M. Claude GRENIER a souhaité laisser la lourde présidence du Syndicat, qu'il assumait (très bien) depuis 1983. C'est Mme Annie BLANCHARD, Maire de St-Sauveur-en-Rue, qui a accepté la charge. Le dévouement et la compétence de Mme Blanchard sont connus de tous.

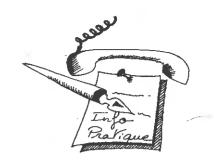
La qualité des réalisations du SIVU Ternay-Deûme a été reconnue officiellement le 15 juillet dernier lors d'une réunion groupant des Elus, le Sous-Préfet de Tournon et des représentants de la DRIRE et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Cette reconnaissance, longtemps attendue, permettra au SIVU de bénéficier de l'assistance technique et administrative (et de subventions) de l'ADEME pour deux projets dont la réalisations devrait être prochaine :

- la création d'une plateforme de tri des déchets sur le site de St-Marcel avec mise en place dans toutes les communes de conteneurs spécifiques tels qu'on peut en voir dans les communes proches (Annonay, Canton de Pélussin).
- de plus, un projet de séchage de boues industrielles (papeteries en premier lieu) permettrait de récupérer la chaleur produite par le four, donc de l'énergie et de l'argent.

Voilà pour le SIVU, pour lequel l'avenir se présente assez bien. Pour revenir enfin à St-Julien, que les (très nombreux) Piraillons propres me permettent de faire une remarque aux (très rares) Piraillons sales : Il est aussi "mal élevé" d'envoyer son chien crotter devant la porte du voisin que de venir crotter soi-même.

Sauf à charger le Budget de la Commune (donc les Impôts) de dépenses considérables, il est évident que la propreté et l'agrémenr du Village dépendent d'abord de la propreté et du bon goût de ses habitants.

Dr. JACQUES



VIE PRATIQUE

RENSEIGNEMENTS UTILES

Nature de la pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	
Extrait d'acte de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance	Gratuit (1)	
Extrait d'acte de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms, date du mariage	Gratuit (1)	
Extrait d'acte de décès	A la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms, date de décès	Gratuit (1)	
Fiche d'état civil	Dans n'importe quelle mairie	Livret de famille, extrait d'acte de naissance, carte d'identité	Gratuit (1)	
Fiche d'état civil et de nationalité française	Dans n'importe quelle mairie	Carte d'identité	Gratuit	
Carte d'identité (valable 10 ans) délai d'obtention	Mairie du domicile	2 photographies récentes non découpées, extrait d'acte de naissance, 2 justificatifs de domicile, prise d'empreinte	Gratuit	
2 mois environ Compte-tenu de dépos	i de l'augmentation sensible des délais d'att ser le dossier de demande longtemps à l'ava	ente pour l'obiention de la Carte nationale d'identité , il est co nce en cas de besoins impérieux (départ à l'étranger, examens	nseillé)	
Passeport (valable 5 ans) délai d'obtention : 15 jours envi	Mairie du domicile iron	2 photographies récentes, 1 timbre fiscal de 400 F, justificatif de domicile, carte d'identité, livret de famille	400 F	
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage			
Copie conforme	Mairie du domicile	Présenter l'original et la copie	Gratuit	
Législation de signature		Apposer la signature à la mairie	Gratuit	
Autorisation de sortie du territoire	Mairie du domicile	Carte d'identité du mineur et livret de famille	Gratuit	
(1) : joindre une enveloppe timbrée	pour envoi par correspondance			

Le trésorier de Bourg-Argental communique :

IMPÔTS, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE : OPTEZ POUR LE PAIEMENT MENSUEL

Pour la première fois cette année, vous pouvez choisir d'acquitter vos impôts de 1998 par prélèvements mensuels en adhérant à la mensualisation jusqu'au 15 mai.

C'est un système :

SIMPLE ET PRATIQUE:

Il permet de répartir la charge de vos impôts sur toute l'année. Chaque mois le prélèvement est effectué automatiquement et sans frais, sur votre compte bancaire, postal ou de caisse d'Epargne.

SOUPLE:

Le prélèvement mensuel est égal au dixième de l'impôt de l'année précédente, avec règlement du solde en novembre, puis éventuellement en décembre. En cas de diminution de l'impôt, les prélèvements cessent dès qu'ils ont atteint le montant dû. Vous pouvez fixer les mensualités selon le montant estimé de votre impôt.

Vous pouvez renoncer au système, à tout moment, en cas de difficultés

SÛR

Le prélèvement vous évite d'oublier une échéance et de subir une majoration de 10 %

La mensualisation peut être adoptée pour :

- l'impôt sur le revenu,
- la taxe d'habitation.
- les taxes foncières.
- la taxe professionnelle.

Pour tout renseignement et pour adhérer, adressez-vous à :

Trésorerie de Bourg-Argental 15, avenue de la Résistance 42220 - Bourg-Argental Tél. 04 77 39 63 42 Fax 04 77 39 14 13 CCP Lyon 9001-40 L

La demande d'adhésion peut aussi s'effectuer directement par Minitel en composant le 36-16 TRESOR

PS: valable pour les impôts payables en 1999, adhésion à compter de septembre 1998.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- 1 **FAYARD Lysiane**, née le 18 décembre 1997 à ANNONAY (Ardèche)
- 2 BARBARIN Anthony, né le 8 mars 1998 à ANNONAY (Ardèche)
- 3 TUNON Axel, né le 13 avril 1998 à ANNONAY (Ardèche)

MARIAGES

- 1 BOURGEOIS Christian Julien Pierre et MOUNIER Evelyne Bernadette Roberte, le 20/12/1997
- 2 BETTON Pascal Bernard Marc et SOUVIGNET Rachel Pauline Rosine, le 11/07/1998
- 3 BUGUET Pierre Emile Patrick et THIOLLIÈRE Agnès Marie Josèphe, le 29/08/1998
- 4 CROZE Rémy et TRIOLAIRE-LASSY Fabienne Pascale, le 13/06/1998
- 5 DUMAS Pierre-Olivier et TONIOLO Stéphanie Marie-Josèphe, le 06/06/1998
- 6 FERNANDEZ Carlos et FREYCHET Sonia Joëlle Danièle, le 19/09/1998
- 7 MODOLO Laurent David Simon et CELLARD Agnès Bernadette Pierrette, le 20/06/1998
- 8 REVOUY Alexandre et FARIZON Marie-Laure, le 20/06/1998

DÉCÈS

- 1 BAUD Marie Joséphine, le 01/12/1997, âgée de 91 ans, veuve de Louis RICHARD, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette. *Maison de retraite*.
- 2 COMBE Juliette Olga Antoinette Eugénie, le 14/11/1997, âgée de 83 ans, veuve de Pierre CHARDAIRE, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, *Maison de retraite*
- 3 DEFON Baptistine Joséphine Laurence, le 21/12/1997, âgée de 89 ans, veuve de Marius GERY, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, *Maison de retraite*
- 4 DUBART Jeanne Malvina Flore, le 11/12/1997, âgée de 92 ans, veuve de Georges BULTEUX, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, *Maison de retraite*
- 5 JOURDY René Maurice Marcel, le 26/11/1997, âgé de 86 ans, époux de Elise BRACOU, domicilié à ANNONAY, 15 rue Fernand Duchier, *Maison de* retraite
- 6 MAZZONI Edmond Marius Louis Vincent, le 16/12/1997, âgé de 87 ans, veuf de Marie CEL-LARD, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite
- 7 MOLARD Marguerite Juliette Clémence, le 18/12/1997, âgée de 87 ans, célibataire, domiciliée à ANNONAY, Avenue de l'Europe, *Maison de retraite*.
- 8 NOEL Albert Jean Baptiste, le 19/11/1997, âgé de 83 ans, célibataire, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, *Maison de retraite*.
- 9 PAUCHON Jean Victor, le 20/11/1997, âgé de 86 ans, célibataire, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, rue Pré-Martin.
- 10 **PERRET Marie Léa Joséphine**, le 22/12/1997, âgée de 91 ans, veuve de Marius MATHEVET, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, 41 avenue de Colombier.

ÉTAT CIVIL

- 11 RICHARD Paulette Marie Augustine, le 16/12/1997, âgée de 67 ans, divorcée de Bernard GERARD, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, 70 rue de la Modure.
- 12 **BARBARIN Marcel Joannès Joseph,** le 28/05/1998, âgé de 84 ans, célibataire, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, *Maison de retraite*.
- 13 BAROU Jules Marie Joseph, le 16/04/1998, âgé de 87 ans, époux de Adrienne MOUNIER, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, 10 rue de la Modure.
- 14 BOUTEYRE Georges Victor, le 27/01/1998, âgé de 69 ans, époux de Josette GAT, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, montée du Calvaire
- 15 **BOUDRAS Gérald Jean Claude,** le 02/05/1998, âgé de 65 ans, divorcé de Irène ALIX, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, 8 rue Vieille.
- 16 CONVERS Marie Hélène Philomène, le 27/02/1998, âgée de 91 ans, veuve de Alphonse BANCEL, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite.
- 17 COTE Antoinette Marie, le 02/07/1998, âgée de 83 ans, veuve de Joseph ROBIN, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, 1 Drevard.
- 18 **DELFORGES Jean Léon**, le 17/05/1998, âgé de 77 ans, époux de Régine LARFEUIL, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, la Blache.
- 19 DUCHET Josette, le 07/06/1998, âgée de 36 ans, célibataire, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, La Condamine.
- 20 FANGET Rosine Pauline, le 28/08/1998, âgée de 86 ans, célibataire, domiciliée à ST-MARCEL LES ANNONAY, HLM le Soleil, *Maison de retraite*.
- 21 FAYARD Marie Claudia, le 20/03/1998, âgée de 87 ans, veuve de Antoine BEAUFRERE, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, *Maison de retraite*.

- 22 FERRANDO Joseph Célestin Fernand Hervé, le 28/04/1998, âgé de 92 ans, veuf de Yvonne BUISSON, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, *Maison de retraite*.
- 23 GOIN Fernande Régine, le 20/05/1998, âgée de 88 ans, veuve de Marc BADEL, domiciliée à PEAUGRES, Le Mouchet, *Maison de retraite*.
- 24 LACHAL Maria, le 17/09/1998, âgée de 90 ans, veuve de Régis MARSOT et de Antoine GIRO-DET, domiciliée à COLOMBIER, Le Bourg, *Maison de retraite*.
- 25 MATHEVET Lucie Céline, le 27/04/1998, âgée de 86 ans, divorcée de Louis NEIME, domicilée à ANNONAY, 24 rue des Fossés du Champ, *Maison de retraite*.
- 26 RABY Marie Julie Baptistine, le 09/06/1998, âgée de 94 ans, veuve de Jean MAGNARD, domiciliée à ST-APPOLINARD, Le Bourg, *Maison de retraite*.
- 27 RICHARD Victor, le 18/05/1998, âgé de 92 ans, veuf de Denise ROCHE, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, 39 rue Peyronnet.
- 28 **ROUCHOUZE Marie Joséphine**, le 06/08/1998, âgée de 81 ans, célibataire, domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette, HLM du Faubourg.
- 29 SOUVIGNET Jean Marie Joseph, le 18/03/1998, âgé de 86 ans, époux de Marie Louise FOUREL, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, *Maison de retraite*.
- 30 TRANCHAND Marie-Louise, le 13/07/1998, âgée de 94 ans, veuve de Alexandre GAY, domiciliée à MACLAS, Les Brotteaux, *Maison de retraite*.
- 31 VANEL Paul André, le 30/03/1998, âgé de 84 ans, époux de Emilienne DERVIEUX, domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette, 25 rue Peyronnet.



Pascal BETTON & Rachel SOUVIGNET

Alexandre REVOUY & Marie-Laure FARIZON

Laurent MODOLO & Agnès CELLARD





Pierre BUGUET &
Agnès THIOLLIÈRE



Pierre-Olivier DUMAS & Stéphanie TONIOLO



14 - Bulletin municipal Hiver 98/89



Anthony BARBARIN

Les naissances 1998

Lysiane FAYARD



Axel TUNON



J Saint-Julien-Molin-Molette REVEIL - 2 octobre 1998

Radio Piraillons

Un site Internet culture

Radio d'information locale, radio scolaire, radio Piraillons vient d' une page culturelle sur le web. Elle attend la décision du CSA pour s

Radio Pitaillons, installee à Stlien-Molin-Molette, depuis quelques nees, vient d'innover sur le web

Emertant provisoirement sur la fré-ience 105,7 DHZ, elle attend la déci-on du CSA - Paris pour obtenir une squence d'emission définitive et ansi cevoir un fonds de soutien (fonds institué d'une partie des redevances iblicitantes reversées par les radios et levisions), qui lui permetirait d'acher du matériel et avoir un meilleur

Information locale

Elle a plusteurs vocations. Elle ac ut une radio d'information citoyenne) dornant la narole aux nombrouses Louis Gonerre, Gisèle Jacquemet, David Jones, Yamick Le Tord, Miles Lounsbach, Bernard Murigneux et Wilfried Weit, Pour chaçun d'aux, un whitted west, Four chacun o Bux, un gener de curriculum viase apparaît illustré de lours derniers travaut. En ce qui concerne la page de Michèle Bernard, le "surfeur" peut non seulement avoir des informations sur Michèle Bernard mais aussi écouter des extraits des chansons de son dernier expresset dies cempact disc.

empart disc.

Il peut aussi découvir les affocia-tions criturelles de la région comms les atéliers Liberté, musques à l'usine ou bien encore, les Cemiers à Véranne.

Le site se veut ouvert à tous les artistes, association du la region qui

11 LE REVEIL - 18 septembre 1998

xposition

aint-Julien-Molin-Molette

Markus Strieder expose à Lvon

Le sculpteur autric établi à Saint-Julien-Mo. xpose à la galerie Mathieu, ju.



Marku. Strieder, sculpteur autri-en est installe depuis 1992 à Saint-Le laurent de l'acadérare des De-

Du bambou d'Alès Desirant faire un "break" dans son

activité de peintre, il se met à fabriquer



consement... Il aura lieu dons les sux de "Radio Pirallions" du 15 su

21 LE NEVERC-20 novembre 1998

Rencontre avec Annie Zadec

L'écrivain installée à Saint-Julien est réaliste et per lorsqu'elle parle de la vieillesse, l'umour ou l'hu

Realiste et percutante. Annie Zodek n'est pas une romanciere au sens clas-sique du terme.

auque du terme.

Desirant déauder l'humanité actuelle, elle utilise une exetture inhabituelle, mais si personnelle su vraie.

Son style est dérangeaux, dérousant et présentation étrange.

Elle aume le confact Chaque fecture publique est un exercice périlleux dange-reux.

reux. Une corrida od elle senut le motador el le public. I satte, qu'il fast affronter. Ses livres trattent des choses profondi-ment humanes et éternelles le vealières, la souffrance, la meet, l'amour, l'humour. Continuelleauent jonés au thélère sec textes proment un soène, une gravait déroutante, angoissante.

Le texte se raréfie...

Son quarienc livre "Visant", chez fuurbis, est le long monologue d'un monbond.

C'est une succession de contesta-tions, de reflexions plus l'écrivain se rap-proche de la mort, plus le terte se rarefie, se détrie

Set paroles o'en sont que plus fortes.

Set paroles o'en sont que plus fortes.

Calqué sur les sept dernières paroles du
prà-unstitut, expuses importants, vides,
page blanche.

"Le salence est aussi important que la

Les trois p L'actualité d'Annie Zades me



Son quarriers time

steurs éditeurs et certvaux, de la Rhône-Alpes pour dénoces l'alla Charles Millon avec le Frant Nation

Avant obtens un Prix da Ministra la Culture pour son œuvre *, elle se consover entidierment à l'écrature de conquieme livre

Celui-ci aborderus un escin constitut du monde : le sual, et gius ticulièrement le mal muon é au judais

frome Dun

Te de Warburd Le Condition d invit 82 Roi 1 91 - "Vivar

Saint-Julien-Molin-Molette

Exposition Winfried Veit

Emotion et réflexion

C'est en prénence de nombreuses personnéliées et d'un public non moias nombreuse qu'a eu lieu sommedi 7 auvembre le vernistage de l'exposition de l'artista allement Windrond Velt. Gette exposition, dans son tre lieu la Saint-Julica s'indiale "Un pour vacant couleur d'orange", titre empranté à Lunis Autopon dans una crivre "Le feu d'Ela".

d'Elsa"
Les rolles, de toiles identiques, elicretes les unes à côté des acres sur lec
mars bluncs de l'atélier, créent une
mire décançanne mais substanc.
Elles tout le reflet du tourment
véen par l'arista.
Il exprime un passe qui le honte,
assame as part de l'héritage allemand,
la burrière, bien que tense, est présente,
esport obstrué et témain de gonte vigilance.



Aldo à domicile

Soirée choueroute

L'association ADMR (Al-Demick on Miliou Russ), price birne f. Osternand, organi 21 assembre, è 20 h, me socrés de te, soisée dantante over abitrar démantatant de roch comband deman latera et spartises, soile de de 26 Julion.

Festivités de l'an 2001

LE MEVEIL - 23 estable 1993

Bibliothèque municipale Germaine Oriol récompensée

L'aque de communes avec Germaine Oriel,

/EIL - 9 notobre 1998

☐ Saint-Julien-

Rencontre avec Fabrice Galvano

L'artisan-artiste recherche la pureté naturelle.

Fabrico Galvano est installo depuis de management employe pour cui presente au mentrata moment employe pour cui presente au montrata moment employe pour cui presente au montrata moment employe pour cui presente au montrata de montrata

Pabrice erée dans son liqu d'habita-tion et de création "l'atelier dos six fon-taines", nom choist ner rapport à la situation du locai "Espaca Erutti" ou "est fontages"

originale.

Materiae paradoxal, à la fois
flexible lor qu'il entenore vert et rigido, une fois de la construction de la fois
tant su forms et au poids.

Exposition fin novembre

Cente recherche continuelle de la natura et des éléments qui la composent se retrouve ausut dans ses encres sur

Renselgnements Ateller dos six fontair vieille, auvert 0477515715.

A fluccionali da ma reconcili. Une ca o game pur le minorito de la calqute. In themorpolish a tenti diffusion to the school of recompass. Mile G ret in Oriol page for the wintersent à la hibliothère municipile. Sunt bil on-Malur-lieu aut 50 me aux Mile Drud Mobile. Celo ian 50 mes que Mile Deial n'aveupe de la genina de la bibliotizque Tille a su la developper, l'amadir et me-ront l'amane, à la place qu'elle 2 aujourd'hui. En effet, elle répond a un rée. Le soin des familles Fireillonnes.

qui s'occique de la bibliochiquie depuils cinquaete ens, Futuatée de tous les breconies qui aident au fometrognement de la hibleu. desque, Mile Germaine Uriot a rect de Montiour le stalie. Prere Schoolze, la médaille d'honneur de Saint-Johan-

stom dolene. Remarcion, Mile Germanne October toute fen il expores de leur fun af pui permet aux Phaillen a emprender des. Dusselles mort om abendement signer

Jersone Dumes.

HISTORIQUE DE L'HOSPICE



(Suite du bulletin municipal, hiver 97-98)

Les travaux de construction achevés en 1912, l'hospice va pouvoir se développer. C'est ainsi qu'une pharmacie est créée en 1915 puis un cabinet dentaire dans une des salles de l'hôpital en 1925. Le prix de journée en vigueur en 1926 est de 9 francs pour les piraillons et de 14 francs pour les autres. Cette même année, le Conseil d'Administration décide en remerciement des différents dons reçus, d'installer la plaque des bienfaiteurs.

La construction d'une maternité est envisagée en janvier 1932 : elle sera inaugurée le 5 novembre 1933 avec un nombre de lits fixé à 5. C'est l'architecte P. Meyssat d'Annonay qui en assure la conception et le suivi du chantier.

On note un prix de journée pour l'hospice de 35 francs en 1944. La nomination du premier directeur économe intervient en juillet 1947 et c'est le secrétaire de mairie de l'époque, M. Joseph

Bruyère qui est nommé. La capacité est de 28 lits environ.

L'année 1954 restera une année difficile car l'activité de plus en plus réduite de la maternité conduit à sa fermeture le 30 juin 1954. La pharmacie intérieure cessera également son activité le 3 juillet 1954.

Le Dr Alfred Guyotat succède à Alphonse Guyotat en décembre 1955. Changement important quelques années plus tard avec le départ le 18 janvier 1959 des Sœurs St-Joseph et leur remplacement par du personnel civil.

Au début des années 1960, une réflexion s'engage pour effectuer de gros travaux d'amélioration avec aménagement de l'ex-maternité, et c'est en 1964 que la construction d'un réfectoire reliant l'hospice à l'ancienne maternité est réalisée. Dans le même temps, la capacité passe de 28 lits à 34 lits puis de 43 lits au 1er janvier 1965. Différents aménagements permettent de porter le nombre de lits à 56 en 1974.

L'installation d'un monte-malades en

1978 va améliorer considérablement le confort des résidents et le travail des employés. La vétusté des locaux oriente le Conseil d'Administration vers un projet d'humanisation de toute la partie est du bâtiment. Confié à M. Mathias, architecte, ce projet verra le jour en 1981 avec une humanisation portant sur une cinquantaine de lits. La capacité est alors de 57 lits.

En 1984, l'hospice devient maison de retraite et cette même année prend le nom de Maison de Retraite "Le Val du Ternay".

La dernière humanisation date de 1991-1992 avec la démolition de l'ancienne maternité et la construction d'une aile nouvelle permettant la création de 16 lits portant la capacité à 80 lits. Une dernière construction était réalisée en 1996 avec la création d'une salle à manger-salon au rezde-chaussée et au 1^{er} étage. L'établissement offre désormais de bonnes conditions d'hébergement avec 50 chambres à 1 lit et 15 chambres 2 lits.

PAYSANS - PIRAILLONS

Notre commune est petite, par sa superficie s'entend: 1000 hectares (contre 4000 pour Burdignes par exemple). Sur ces 1000 hectares, 400 sont cultivés (ce qui représente la surface d'une exploitation céréalière de la Beauce) par une quinzaine d'agriculteurs. Vestiges d'un temps pas si lointain où la commune devait en compter une centaine.

Il est des régions qui ont un caractère agricole très typé: régions de vignes, région céréalière, pays d'élevage. Saint-Julien est un pays de rien en général et d'un peu tout en particulier! Des sols pauvres et accidentés, un climat séchant et une altitude relative ont empêché une spécialisation.

Si la vigne a disparu parce que le petit vin à 8° les deux litres ne satisfait plus des palais devenus très délicats, il reste encore quelques arbres fruitiers. Mais le territoire Piraillon est peu propice aux cultures, la principale ressource des paysans est donc l'élevage. Les élevages, devrais-je dire, car si la quasi totalité des fermes comptent des vaches (plus ou moins laitières pour la plupart) on rencontre aussi des chèvres, des moutons, des cochons et des couvées...

Le prix des produits agricoles ayant, depuis une quinzaine d'années, une fâcheuse tendance à s'amenuiser, la transformation et la vente directe viennent au secours de quelques-uns des derniers paysans résistant à « l'exode rural » : fromages de chèvres et poulets dé grain ne sont plus l'apanage de babas-cool en mal de ruralité.

Une rumeur persistante laisse même entendre que bientôt les viandes locales pourraient être découpées, transformées, vendues et, espérons, consommées sur place . En effet, un groupe d'agriculteurs, essentiellement du canton de Bourg-Argental mais aussi de Saint-Genest-Malifaux planchent depuis un an sur un projet collectif. Il est question d'installer sur la zone artisanale de la Gare (Burdignes) avec la complicité de la Communauté de Communes de la Déôme, dans le cadre du contrat de développement de la région d'Annonay et avec le soutien financier de l'Europe, un atelier collectif de découpe et de transformation de viandes aux normes européennes. Il pourrait s'y adjoindre un abattoir de volailles et un magasin de vente.

Pourquoi collectif me direz-vous ? les paysans ne sont-ils pas d'indécrottables individualistes ? chacun avec son entreprise familiale alors que tous les autres secteurs d'activité se concentrent en entreprises aux dimensions exponentielles? Eh bien parce que pour pouvoir se payer le luxe d'un anachronique individualisme, les paysans passent leurs (rares) temps libres à inventer des associations, coopératives, comités, syndicats et j'en passe... Ce qui leur permet de rêver comme des gros tout en continuant à trimer comme des petits...

Prenez mon cas, moi qui suis Piraillon d'adoption et paysan par passion, j'adhère, pour mon activité professionnelle, à pas moins de sept coopératives, de quatre associations, de deux SICA (société d'intérêt collectif agricole) et un syndicat. Entre temps je conseille municipal et dans mes rêves les plus fous il m'arrive même d'avoir le temps de faire la sieste!

Mais ça va pas durer... la sieste! Des gens importants (vous savez ceux qui pensent à votre place) viennent tirer le paysan de sa somnolence pour en faire le jardinier de la nature. « Hé, Monsieur le politicien, si tu veux on boit un canon, mais après je reprends ma sieste! Tu trouveras bien quelques chômeurs pour le biner ton jardin-nature! »

Paul Thiollière



En décembre dernier en mairie a eu lieu la remise des prix des maisons fleuries 97.

En 98, il n'y a pas eu de concours ouvert sur Saint-Julien. Cette année encore le village n'a pas été classé dans les dix premiers, de gros efforts sont encore à faire.

Malheureusement, et particulièrement cet été, nous avons dû subir plusieurs dégradations et vandalisme dans le fleurissement (casse de pots, arrachage de plants, vols, etc.) Nous espérons que cette dernière année du millénaire Saint-Julien saura faire un effort et se classer dans les premiers comme les années 70-80.

L'embellissement, le fleurissement, l'entretien du village, c'est l'affaire de tous.

Le responsable, CLAUDE RAGONNEAU

AMBROISIE, ATTENTION DANGER...

Avec les beaux jours, l'ambroisie et son cortège d'inconvénients arrivent à notre porte. Cette plante qui pousse principalement sur les terres à l'abandon, dans les cultures, sur les talus est responsable de troubles allergiques, parfois sérieux. Son véritable danger vient du pollen. Lorsqu'elle est en fleur, à partir de la mi-juillet, un plant d'ambroisie peut émettre en une seule journée jusqu'à 2,5 milliards de graines de pollen.

Une solution : la détruire avant floraison. A chacun donc de faire un geste de civisme pour lutter contre ce fléau, que ce soit la Mairie, les collectivités, les agriculteurs, les particuliers.

LE COMPOST

Et si l'on compostait ? Cela permet de nous rendre vraiment responsables de nos déchets et de nous familiariser avec la notion de tri. Comme pour la cuisine, il y a des ingrédients, une "marmite", des proportions à respecter, un assaisonnement, et un temps de cuisson.

Ingrédients: tout ce qui sort du jardin, de la cuisine, du poulailler et de l'étable, feuilles mortes, tonte de gazon, mauvaises herbes, épluchures, restes d'aliments, bouquets fanés, fumier, paille, copeaux, etc.

L'assaisonnement : les meilleurs activateurs gratuits et abondants, ce sont la terre et les orties, ainsi que les cendres de bois, riches en chaux.

Proportions: le dosage est l'un des secrets d'un compostage réussi; le sec doit contrebalancer l'humide, le vert doit s'opposer au marron, l'épais au fin, le dur au mou. Tout est question d'équilibre!

Recette: Il faut deux silos, dans un endroit discret du jardin, mais accessible. Un silo à compost, c'est en fait une grande caisse qui laisse passer l'air. Mettre au fond une bonne couche d'un matériau sec (paille, branchage, sciure, copeaux) qui retiendra les liquides qui s'écouleront. Ensuite, mettre tous les matériaux entassés, et continuer ensuite à les accumuler en mélangeant le plus possible les différentes catégories jusqu'à remplissage complet, et entamer alors le remplissage du second silo. Le silo le plus économique est composé de palettes en bois. Ne pas oublier de placer un pieu au centre de votre silo avant de le remplir, il fera une cheminée d'aération.

Le temps de cuisson: Il s'agit en fait d'une fermentation produite par les micro-organismes qui dégradent les matières organiques.

Un compost demi mûr s'obtient en trois ou six mois selon la température. Un an pour du compost mûr que l'on reconnaît à sa finesse.

Le tas de compost est un être vivant qui naît, se développe et meurt. Tel un animal ou une plante, il respire et transpire. Il demande donc attention et patience, mais les résultats seront à ce prix.

Extrait des "Quatre saisons du jardinage"



SYNDICAT D'INITIATIVE



Devant l'importante croissance que prend le tourisme et pour que notre village ne soit pas en dehors de la course, le S.I. s'est fixé cette année de nouveaux objectifs. Quels sont-ils?

Evidemment un local indispensable pour assurer l'accueil des visiteurs qui souhaitent se documenter sur notre village, notre région, sur les activités qu'ils peuvent trouver. C'est une vitrine de nos atouts au sens propre et figuré qu'il nous faut.

Mais aussi la mise en valeur de notre patrimoine. Au fait, c'est quoi notre "patrimoine"? Un petit inventaire s'impose.

Nous devons tout d'abord citer notre cadre de vie, les avantages que nous avons d'être à la campagne (au vert... au calme...) bref dans un milieu naturel protégé (nous sommes dans un Parc Naturel).

Ensuite nos anciennes usines, vestiges d'une époque, qu'une initiative de la précédente municipalité a su sauver de la ruine. Les bâtiments sont maintenant devenus des résidences abritant des ateliers d'artistes. Des gens comme vous et moi qui ont un métier et qui, dans toutes les civilisations, laissent une trace de leur activité que les générations suivantes admireront ou oublieront. L'opportunité de cet accueil ajoute à notre village une notoriété qui en matière de tourisme a une grande importance.

Ces usines avaient un environnement particulier au siècle dernier, c'est l'eau du Ternay qui permettait de travailler le fil de soie, et nous pouvons découvrir une multitude de canaux, qui alimentaient au moins 11 roues à aubes, une particularité qui aujourd'hui nous échappe. C'est en effet loin de notre quotidien et ce décor passe maintenant inaperçu. Il faut se féliciter des initiatives prises pour les nettoyages au passage. Des gens venus d'ailleurs sont curieux de les découvrir...

Et pour poursuivre notre inventaire : un calvaire, un camping, des artisans, etc. et quelques chambres d'hôtes.

Nous avons matière à satisfaire les

personnes qui voyagent et qui au passage, mangent, boivent, achètent, bref consomment. Ils font vivre ceux pour qui l'accueil des touristes est source de revenus.

Ce rapide tour d'horizon doit continuer d'alimenter notre réflexion, pour que Saint-Julien ne passe pas à côté d'un développement économique inépuisable autour du tourisme.

Notre village manque de structures d'accueil très prisées : gîtes, chambres d'hôtes, restaurants...

Nous avons encore beaucoup de choses à mettre en place pour être réellement présents sur ce marché porteur afin de satisfaire le client qui aime la nature, la marche, le sport, la moyenne montagne, la découverte des produits du terroir, le travail artisanal, les séjours en milieu naturel.

> HUBERT SAGE. Président du S.I et toute son équipe qui souhaitent que notre village vive mieux grâce au tourisme.

A.D.M.R. Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural



L'ADMR est le premier réseau associatif français de service à domicile. Sa mission première et plus particulièrement la nôtre sur Saint-Julien, est de créer, de mettre en place et de gérer des services d'aide à domicile destinés plus particulièrement aux personnes âgées, mais également aux familles avec de jeunes enfants, aux malades, aux handicapés.

L'ADMR développe ainsi une action collective qui s'appuie sur des valeurs, comme le respect des personnes, la volonté d'être présent au plus près de celles-ci pour mieux répondre à leurs attentes, et l'esprit d'entraide.

Les bénévoles connaissent les per-

sonnes à aider. Ils sont les interlocuteurs directs sur le terrain qui écoutent, évaluent les besoins et proposent une réponse adaptée. Les interventions sont assurées par sept professionnelles compétentes, diplomées pour quatre d'entre elles.

Elles participent et contribuent au confort, au suivi et au maintien de la personne aidée tout en l'aidant dans les tâches ménagères, mais ce ne sont pas des bonnes à tout faire. Leur rôle essentiel est bien de briser l'isolement pour certains, de maintenir le lien avec le monde extérieur et la famille ; c'est savoir accompagner les personnes en respectant leur identité, leur liberté, leurs désirs, leur maîtrise de vie.

Cette année, nos Aides à domicile ont effectué en totalité 4681 heures pour 46 dossiers répartis ainsi : 29 prises en charge par les différentes caisses de retraite : CRAM, MSA, ORGA, AIDE SOCIALE: plus 17 dossiers en service mandataire.

Nous ne le redirons jamais assez, n'hésitez pas à contacter les responsables de ce service. Il y a toujours une solution à vos problèmes et une aide à vous apporter.

Renseignements en mairie ou auprès de Madame Desseux au 04 77 51 56 66 ou Madame Osternaud au 04 77 51 57 72.

> J. OSTERNAUD, la présidente.

LES CLASSES EN 8



Ce samedi-là, toute la population était rassemblée pour suivre le grand défilé de chars des classes en 8.

Tous les âges étaient représentés, des poupons à la centenaire, Mme Thiesson. Le cortège, précédé de l'Union Musicale, parcourut les rues du village sous les applaudissements des Piraillons présents. Un beau moment où les décennies se sont succédé, de la Coupe du Monde 98, pour les plus jeunes, à la 203 Peugeot verte (90 ans) en passant par la Vespa et les couettes de Sheila (30 ans). Initiative à renouveler.

(Réveil du Vivarais - 16 octobre 1998)



CLUB "JOIE DE VIVRE"



Notre club poursuit ses activités habituelles, et souhaite la bienvenue à toute personne qui désirerait adhérer à notre groupe loisirs.

Tous les jeudis le local situé au rez-dechaussée de l'immeuble "Le Ternay" est ouvert:

- à partir de 14 h 30 pour la séance jeux (cartes, scrabble, trivial poursuite, loto...)
- à partir de 17 h à 18 h pour la séance de maintien en forme pour celles qui le désirent.

La sortie de juillet organisait un voyage à Beaufort pour la visite des fromageries avec itinéraire vers le col des Saisies dans les Alpes de Savoie, une halte repas à Flumet et retour par le Col des Aravis.

Le 15 octobre de nombreux invités sont venus fêter l'anniversaire de Melle Marie Linossier et de Mme Escoffier dans une ambiance agréablement amicale.

Le 15 novembre sera organisée une vente d'articles divers.

Pour 1999, séance pour l'assemblée générale en janvier et tirage des rois, puis en février concours de belote organisé à la salle des fêtes. Nous invitons amicalement les participants à venir nombreux.

Par le présent bulletin, nous remercions tous les bénévoles qui se chargent aimablement du fonctionnement du club.

LES RESPONSABLES DU CLUB

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

On ne peut faire chaque année l'historique de la bibliothèque.

Nous nous bornerons cette fois-ci à donner un compte-rendu de l'année écoulée.

Comme par le passé, les permanences sont assurées à tour de rôle par six personnes toutes bénévoles.

Une centaine de familles sont abonnées. Avec l'été bon nombre d'estivants sont de fidèles lecteurs.

La somme allouée par la municipalité nous a permis d'acquérir 112 volumes. Ce qui fait au total, y compris les livres fournis par le C.N.L (Centre National des Lettres) un fonds d'environ 4000 volumes. Chaque trimestre le bibliobus renouvelle plus de 150 volumes. Les statistiques de prêts arrêtées fin octobre donnent un chiffre de 5522 prêts dont 3034 prêts ieunes et enfants.

Le prix de l'abonnement pour un an est de 50 F par famille, 25 F pour six mois. Pour une période plus courte : 10 F par mois. Les prêts sont gratuits pendant trois semaines, au-delà il est demandé une participation de 2 F par semaine et par livre.

Nous demandons à tous nos lecteurs de

rendre régulièrement les livres empruntés et aux plus jeunes de veiller à ne pas détério-

rer ou griffonner les albums. Ceci dans l'intérêt de tous.

Heures d'ouverture : tous les dimanches de 9 h 30 à 11 h 45; les mercredis, période hivernale de 15 h 30 à 16 h 30, période estivale de 17 h à 18 h. Fermé les jours de fêtes et jours fériés.

L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'ART DES LIVRES

L'association "l'art des livres" contribue à la vie et au rayonnement des écritures d'aujourd'hui en organisant, avec ses partenaires (le Parc naturel régional du Pilat, la DRAC, l'ARALD, la Médiathèque de la Loire...) des résidences d'écrivain et des rencontres avec le public du Parc et de ses villes-portes. Elle dirige également une collection chez J.P. Huguet, Editeur où, après "Fatwa pour Schéhérazade et autres récits de la censure ordinaire" elle prépare une publication des textes d'Amin Zaoui sur la situation de la littérature et des écrivains algériens. Par ailleurs est mis en

chantier un ouvrage sur "l'histoire et le devenir d'un village du Pilat : St-Julien-Molin-Molette" qui apportera des éléments analytiques et prospectifs à l'album de cartes postales "St-Julien-Molin-Molette autrefois" (co-édition J.P. Huguet / Syndicat d'Initiative). Ce livre sera étayé par une table ronde à laquelle participeront, outre les auteurs, historien et sociologue, du livre, des personnalités politiques, d'anciens ouvriers et patrons des usines ainsi que des artistes travaillant dans les lieux. Ce débat aura lieu au 3ème niveau de l'usine Sainte-Marthe, le dimanche 4 juillet prochain et

s'inscrira dans le contexte des Festivités de l'année 2000.

Quant au prochain hôte de la résidence, ce sera un écrivain allemand, en octobre 1999. Cette invitation prévue dans le cadre des échanges artistiques européens du Parc du Pilat avec le Parc de Haute-Souabe (dans la Région allemande du Bade-Wurtemberg jumelée avec Rhône-Alpes) vise à consolider les liens et la compréhension entre nos deux peuples, allemand et français.

Pour "l'art des livres" ANNIE ZADEK





Charles Gamet : trésorier.

Le Sou des écoles laïques de Saint-Julien-Molin-Molette est une association loi 1901 qui a été fondée le 12 janvier 1964 en présence de M. Jean Lachal : président, le directeur d'école : secrétaire, M. Paul Schmelzle : secrétaire adjoint et M.

Cette association est affiliée à l'union cantonale des œuvres laïques (U.C.O.L) et à l'union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.),

Cette saison, grâce à l'aide de ses partenaires et aux bénéfices de ses activités lucratives, le Sou a pu financer de nombreuses activités sportives et culturelles : sorties de ski à Burdignes, fête du livre à Roisey pour la petite maternelle, voyage à l'écopole du Forez pour la grande maternelle, visite du musée de la marionnette à Lyon et du parc animalier de Coursieu pour les primaires, cross cantonal, rencontres U.S.E.P., spectacles.

Toute l'équipe du Sou se réjouit de constater le succès grandissant de ses activités. En particulier, le carnaval de mars qui attire de plus en plus de monde et la fête de l'école en juin, qui malgré la pluie, s'est achevée dans une très bonne ambiance.

SOU DES ÉCOLES

Au cours de cette saison, nous poursuivrons nos efforts afin de trouver les fonds pour financer une classe verte la saison prochaine.

Nous remercions tous les amis de l'école qui nous apportent une aide précieuse, et vous rappelons que vous pouvez nous témoigner votre soutien en achetant une carte de membre honoraire auprès des membres du bureau.

Composition du bureau 97/98:

Présidente : Viviane Trouillet

Vice-présidente : Marie-Odile Lachal

Secrétaire : Sylvie Ringot

Secrétaire adjointe : Florence Peron Trésorière : Marie-Pierre Marta Trésorière adjointe : Martine Girodet

> La présidente : VIVIANE TROUILLET





LES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE DU VAL DU TERNAY

L'association des amis de la maison du retraite du Val du Ternay continue son action bénévole pour assurer l'animation tout au long de l'année auprès des pensionnaires.

Tous les mardis : travaux manuels de toutes sortes, gymnastique, etc. et en nouveauté : cuisine. Les personnes qui le désiraient ont fait les courses pour acheter la nourriture, et ont cuisiné elles-mêmes leur repas: les 2 et 16 octobre.

Tous les mercredis : après-midi de chants accompagnés avec un clavier, chansons anciennes et nouvelles.

Cette année, quatre après-midi de loto

ont été organisés.

Les anniversaires ont été souhaités en musique, avec René Couix, P. Farjeot, un groupe rhodanien et orgue de barbarie, suivis d'un goûter de fête.

Des promenades ont été organisées : Pépinières Paul Croix, Calvaire, goûter au Barrage du Ternay.

Une sortie d'une journée à Saint-Genest-Malifaux avec repas au restaurant.

Le 3 juin participation d'une journée à Saint-Chamond pour les Olympiades : jeux, scores, etc.

Le 27 octobre a eu lieu la rencontre des 3 maisons de retraite : Bourg-Argental,

Saint-Sauveur-en-Rue et Saint-Julien-Molin-Molette à la salle des fêtes de Saint-Julien. Après-midi de gaité avec groupe folklorique, chants et goûter.

Le 8 novembre a eu lieu le concours de belote.

Cette association ne reste donc pas inactive et demande à toute personne disponible de bien vouloir la rejoindre pour grossir ses rangs. Nous les remercions d'avance.

> MARINETTE GATTET-BANCEL, présidente.



GROUPE CHORAL



Historique du groupe choral de Saint-Julien-Molin-Molette

Après avoir pris ma décision d'abandonner la direction du groupe choral en janvier 1998, et après la disparition de Jean Delforges en mai, président et accompagnateur, je tiens à faire l'historique de cette association qui a œuvré pendant 40 ans bénévolement au service de la population.

En 1950, une pharmacie se crée à St-Julien, Jean Delforges, jeune pharmacien et de surplus musicien, est naturellement très heureux de constater sur place la présence de groupes musicaux et une collaboration s'installe rapidement au niveau notamment de la chorale déjà dirigée par M. Bancel.

La formation s'étoffe et compte environ 50 choristes, ce qui permet d'envisager un répertoire étendu. Le point fort de cette période sera le concert spirituel du 11/04/54 avec le concours de l'Orchestre symphonique de St-Chamond : plus de 100 exécutants, 700 auditeurs, pour donner un Oratorio intégral pour choeurs et orchestre, plus 2 œuvres instrumentales. Le succès renforce encore l'audience, et des éléments voisins, de Maclas notamment, viennent s'y joindre.

En 1955, exécution d'une œuvre difficile : la Messe en ut dièse mineur de Louis Vierne, pour orgue et choeurs.

En 1956, en collaboration avec l'union musicale, création des "Impressions du Pilat" composé par Jean Delforges.

En 1959, la chorale se constitue en association loi 1901 sous le nom de Groupe Choral de St-Julien-Molin-Molette.

Dans les années 60-70, la crise a décimé l'économie, mais aussi les sociétés locales. La plupart de leurs membres ont dû quitter St-Julien. L'union musicale voit fondre ses effectifs, il en est de même pour la chorale dont les principaux éléments sont dispersés aux quatre coins de la région. Le groupe choral est mis en sommeil.

En 1979, Marinette Gattet-Bancel, après un passage très douloureux, et sur l'aimable pression de quelques amis prend la décision de repartir pour un nouveau bail qui durera jusqu'en janvier 1998.

Assez rapidement, de nouveaux éléments s'ajoutent autour d'un noyau d'anciens choristes toujours fidèles pour atteindre un effectif de 30 à 35 choristes, ce qui permet un travail intéressant et la mise sur pied d'un travail étoffé.

Le répertoire très varié puise dans tous les genres de musique, toutes les époques de manière à satisfaire tous les goûts.

Sur le plan technique, la formation était assurée par M. Gattet-Bancel, chef de chœur depuis l'origine de la chorale, pianiste, ancienne élève de Monsieur Trillat, directeur du Conservatoire national supérieur de Lyon, et de Monsieur Commette, organiste, professeur au Conservatoire national supérieur de Lyon, titulaire des orgues de la Cathédrale St-Jean de Lyon, compositeur.

L'accompagnement au piano était assuré par Jean Delforges, musicien, titulaire de nombreux diplômes de musique et de chorales, ancien vice-président de la chorale mixte universitaire de Lyon.

A part les concerts cités plus haut, voici quelques œuvres exécutées :

Pièces de la Renaissance ; Œuvres de Mozart, Bach, Purcell, Palestrina, Josquin des Prés, etc.; Negro-spirituals; Chansons à boire, Renaissance; Musique contemporaine: Bela Bartok; Chansons contemporaines, etc.

Concert pour ATD Ouart-Monde: 400 choristes à St-Julien ; chorale universitaire de Pittsburg (U.S.A.) en collaboration.

Pendant plusieurs années, stage de travail en week-end, dont un à St-Julien avec 180 choristes, sous la direction de Norbert OTT, chef de chœur national.

Pour le 40^{ème} anniversaire de la chorale, une de nos meilleures prestations s'est terminée par des extraits des "Carmina Burana" de Carl Off, exécutés par 100 choristes de Saint-Julien et des régions voisines.

Pour parfaire nos concerts, de très bons musiciens invités sont venus donner un récital, tels que Dimitri Naiditch, pianiste ukrainien, Octavian Tsanaru, violoniste roumain, Marie Bancel et Luiz Aquino, guitaristes, entre autres, tous de très grande qualité.

Voilà. Jean Delforges et moi-même, ensemble, avons donné aux choristes tout ce qu'il était possible de leur communiquer, sans restriction, avec quelquefois fatigue et désespoir, mais avec un tel plaisir, malgré tout, de faire de la musique.

M. GATTET-BANCEL

L'ATELIER

Notre association loi 1901, l'Atelier, a été créée en janvier 1996 à Saint-Julien-Molin-Molette.

Ses buts principaux sont la promotion des Arts plastiques et le partage des Arts. Cela se concrétise par des initiatives : expositions, rencontres d'artistes, projets en multi-partenariat, soirées culturelles, expos peintures, sculptures, poésie, musiques, lectures, danses, etc.

Ces événements nous rassemblent autour du peintre et sculpteur Winfried Veit que soutient l'association. Celui-ci vit et travaille à Saint-Julien depuis plusieurs

Le conseil d'administration est présidé

par M. Christian Lherbier. Notre association compte des adhérents en France et à l'étranger.

Adresse postale de l'association:

L'Atelier, BP 02, 42220 - Saint-Julien-Molin-Molette

> OLGA MARIN, vice-présidente





MUSIQUES À L'USINE

Amis Piraillons,

« Musiques à l'Usine » a, à son actif, l'organisation de plusieurs stages et festivals de chanson qui ont accueilli stagiaires professionnels et amateurs ainsi que de nombreux artistes amis : Anne Sylvestre, Juliette, Romain Didier, Ricet Barrier, Evasion, Michel Arbatz, Gilbert Laffaille, Véronique Pestel, Daniel Mille, Ricardo Tesi, les Martine City Queen, etc.

Nous avons toutes sortes de projets de formation, d'animation et de création dans le domaine de la chanson dans les années à venir.

D'ores et déjà, vous pouvez noter les dates de notre prochain Stage-Festival: il aura lieu du 18 au 28 juillet 1999.

Pour l'instant, la perspective de disposer d'un lieu fixe est reportée à des jours meilleurs, mais nous continuons à déployer nos activités dans tout le Parc du Pilat et même au-delà.

Bonne fin d'année à tous et rendez-vous cet été.

MICHÈLE BERNARD ET ELISABETH PONSOT

LA BOULE DU TERNAY

La Boule du Ternay a fêté dignement son cinquantenaire en organisant un super concours de boules (32 doublettes 3ème, 4ème division) qui affichait complet et une superbe tombola. Pour marquer cet anniversaire la société avait invité la Municipalité, les représentants ou présidents de toutes les sociétés boulistes du Pilat à un vin d'honneur. Un cinquantenaire cela se fête, maintenir l'ambiance entre ses membres, organiser des manifestations pour les intéresser, comme tous les mardis où les retraités viennent de plus en plus nombreux passer un agréable après-midi



entre copains, assurer le relais entre générations, renouveler le bureau et les militants. Autant de choses qu'à su faire la société qui en même temps réalise une belle présence sportive sur les boulodromes comme en témoignent les nombreux trophées qui meublent les rayons du siège.

Son local fut plusieurs fois transformé et amélioré pour arriver à celui qu'il a actuellement, qui, sans être spacieux, est agréable et fonctionnel avec tout à côté quatre jeux agréables.

Pour aborder l'an 2000, il faudrait de nouveaux sociétaires et boulistes, ils ne seraient sûrement pas déçus en fréquentant cette jeune et alerte cinquantenaire qu'est la Boule du Ternay.

Le Président JEAN BONNARD

Le bureau actuel

Président d'honneur : Louis Cellard Président actif: Jean Bonnard Vice-président : Michel Cellard

Secrétaire: Jean Pichon

Secrétaire adjoint : Pierre Gamet Trésorier: Gilbert Bernard

Trésorier adjoint : Georges Peyrachon

Membres: Paul Mazeyrat, Gilbert Bouilhol, Laurent Richard, Daniel Roche, Marcel Tourton, Louis Raymond, Louis Bonnard,

Eric Gache, André Granjon.

TRAVAILLER ET VIVRE ENSEMBLE À ST-JULIEN

L'association a été créée en juin 1997, pour la valorisation et l'intégration de la vie artisanale, commerciale, industrielle des Piraillons.

L'association compte plus de 400 membres et nous tenons à les remercier de leur soutien et leur fidélité.

Une journée "portes ouvertes" et une "soirée rétro" ont été

organisées avec succès courant l'année 97/98.

Aussi, cette année, l'association reconduira une soirée dansante le samedi 5 décembre à la salle des fêtes.

L'association vous souhaite de bonne fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux.

LE BUREAU



KARATÉ-CLUB



Accompagnant l'enfant au cours de son apprentissage, le karaté, en complément de l'enseignement tant familial que scolaire, constitue une véritable Ecole de Vie.

En effet, pour les petits enfants (5-6 ans) il aide à la découverte de leur corps, notamment la psycho-motricité et la coordination. Pour les plus grands, outre qu'il constitue un excellent développement physique, le karaté apporte à l'enfant la confiance en lui-même, à un âge où c'est primordial pour réussir sa vie d'adulte. Il apprendra aussi à estimer ses capacités et à apprécier ses limites.

Et surtout, et ce n'est pas le moindre de ses enseignements, le karaté sensibilise l'enfant aux notions de respect, d'humilité et de solidarité qui sont inhérentes à tout art martial.

Pour les adultes, femmes ou hommes, confirmés ou débutants, le karaté apporte un maintien en bonne condition physique, voire une remise en forme : il permet de conserver ou de retrouver la confiance en soi-même.

Il n'y a pas de limite d'âge : chacun adapte ses efforts à ses capacités dans une ambiance de compréhension et de respect mutuel.

Les 2 nouvelles Ceintures noires 1^{er} Dan; au centre, Eric notre entraîneur.



- En 1998, passage ceinture noire 1^{er} Dan: Roland Plasson et Michel Guillermard.
- Notre entraîneur : Eric Richetti, 1er Dan de Karaté et Taïjutsu, 34 ans, pratique le karaté depuis 24 ans, l'enseigne depuis 10 ans. Outre ses compétences et son sens inné de la pédagogie, tous, petits et grands, s'accordent à le trouver hyper sympa!
- Combien ça coûte? Pour l'année 1998/99, la licence 145 F, par mois: 60 F. Le kimono environ 1 F/cm (vous mesurez 1 m = $100 \,\mathrm{F}$; $1,80 \,\mathrm{m} = 180 \,\mathrm{F}$).
- Ouand?
- Initiation (5-8 ans): mercredi de 18 h 15 à 19 h
- Ecole de karaté (9-12 ans) : lundi et mercredi de 19 h à 20 h 15
- Karaté (de 13 à 99 ans) : lundi et mercredi de 20 h 15 à 21 h 45
- Où ? A la salle des fêtes de Saint-Julien dans notre super-dojo tout neuf!

Tous renseignements supplémentaires au 04 77 51 57 02. A bientôt pour la rentrée 1999.

> Le président, ROLAND PLASSON

La section des enfants.



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La gymnastique volontaire qui se pratique à Saint-Julien, depuis plus de vingt ans, connaît de plus en plus de succès, car nous devrions cette année avoir une quarantaine de licenciées de tous âges.

Toutes les personnes qui participent à ces cours sont d'accord sur les bienfaits de ces rencontres qui sont essentielles pour retarder les effets du vieillissement, garder sa souplesse, accroître sa force musculaire ainsi que ses capacités cardio-pulmonaires pour marcher, courir avec plaisir.

Ce que les gymnastes volontaires apprécient aussi lors de ces cours de gym où autres rencontres, lors de diverses occasions (marche, vélo, réunions, etc.) c'est de pouvoir garder un contact social important, faire de nouvelles connaissances pour les nouvelles venues au village, ne pas rester isolées, pour d'autres, avoir des échanges verbaux et physiques. Les cours se déroulent à la salle polyvalente :

- le lundi matin de 10 h à 11 h
- le jeudi soir de 20 h 30 à 21 h 30.

MARIE-JO PLASSON, présidente MARIE-THÉRÈSE GAMET, vice-présidente SIMONE SAUVIGNET, entraîneur.





BIEN VIVRE À SAINT-JULIEN

Bonjour à toutes et à tous.

L'association a tenu son assemblée générale le 14 novembre dernier et a élu son nouveau conseil d'administration :

Janine Crozier (présidente), Pascale Berthouze (vice-présidente), Monique Magnan (secrétaire-trésorière). Membres : Christian Baas, Christine Blanchet, Laurent Bruyère, Jean Crozier, Madeleine Durand, Jean-Pierre Huguet, Hubert Sage, Monique Tell, Michel Xavier et Annie Zadek.

Depuis 1995, l'association "Bien Vivre à St Julien", avec d'autres associations, travaille à rétablir et à améliorer la qualité de la vie quotidienne dans le village. Elle se préoccupe en particulier de faire disparaître les nuisances intolérables d'une carrière qui agit comme si elle était au dessus de la Loi. Depuis des années, nous avons régulièrement signalé à toutes les autorités compétentes les irrégularités nombreuses, graves et répétées qui compromettent la sécurité dans notre commune.

En juin dernier nous avons pris la décision de déposer une plainte contre l'exploitant de cette carrière auprès du Procureur de la République de St-Etienne, plainte pour extraction illégale sur des parcelles non classées en zone à carrière et pour dépassement

des tonnages annuels déclarés.

Dans le même temps, Monsieur le Préfet de la Loire a constaté que l'exploitation s'est étendue sur des terrains non autorisés. Il a dressé un procès-verbal et a déposé une plainte au tribunal. Indépendamment de cette procédure judiciaire, il a sommé l'entreprise de « cesser immédiatement tous travaux en dehors des limites autorisées et de remblayer, compacter et stabiliser les zones extraites hors limites. »

Une double procédure pénale est donc en cours d'instruction contre l'exploitant. Précisons qu'une plainte du Préfet est chose extrêmement rare et grave. Cela confirme le bien-fondé de nos démarches, et de celles de tant d'habitants depuis tant d'années.

Nous continuerons à relayer les plaintes et actions des Piraillons soucieux de l'avenir de la commune. Nous avons tous des droits à faire valoir en face d'un exploitant de carrière qui nous met en danger quotidiennement, qui dégrade irrémédiablement notre environnement et ne respecte pas la législation.

Nous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

> CONTACT: BIEN VIVRE À ST-JULIEN BP 14 - 42220 St-Julien-Molin-Molette

LES ATELIERS LIBERTÉ

L'Association "Ateliers Liberté" contribue activement à l'éveil et à la formation aux Arts Plastiques dans le village, avec le souci de préserver les traditions et de les mettre en valeur.

Elle anime des cours tout au long de l'année, des pendant stages les vacances scolaires, des visites guidées dans les

expositions et les musées; des rencontres d'artistes dans leurs ateliers, leurs lieux de vie - la découverte des métiers qui touchent à l'art.

• Toute l'année et chaque semaine, cours de dessin, peinture, sculpture, peinture sur soie, cordages, monotypes et gravure.



· Pendant les vacances scolaires, des stages de 2 jours permettent de travailler en continu au sein d'un groupe dynamique et chaleureux.

Les cours et stages sont ouverts à tous, enfants et adultes.

Ces activités ont lieu

dans la Salle communale de l'ancienne Mairie, Espace aux 6 Fontaines.

• Le samedi matin à la Mairie, une "initiation informatique" pour les adhérents et possibilité de saisir soi-même ses textes à l'ordinateur.







CECI N'EST PAS UNE USINE

L'association « Ceci n'est pas une usine » a organisé du 8 août au 6 septembre 1998 une résidence de cinq artistes plasticiens: Tomasz Brejdak (Pologne), Kaarina Kaikonnen (Finlande), Vincent Gontier, Bernard Murigneux et Gisèle Jacquemet à l'usine Ste-Marthe à Saint-Julien-Molin-Molette sous le titre générique de « La nature du papier », chacun utilisant le papier ou ses dérivés comme support et moteur d'un travail plastique de sculptures et d'installations.

Ce symposium fut le prolongement d'une première rencontre qui avait eu lieu à Oronsko en Pologne, il y a cinq ans, à l'initiative du sculpteur Tomasz Brejdak.

Dans l'esprit de notre association, cette manifestation a permis à ces artistes, d'une part, la confrontation directe au

travail des autres leur permettant d'interroger leur propre pratique ou recherche, de réaliser une œuvre ; d'offrir, d'autre part, la possibilité à un large public de découvrir chaque semaine les productions en cours grâce aux ouvertures régulières d'ateliers tout en privilégiant le dialogue avec les artistes. Ainsi les visiteurs ont pu questionner les démarches artistiques de chacun.

Trois conférences ont eu lieu à Radio Piraillons ; elles ont jalonné la durée du séjour, abordant :

- l'histoire industrielle de ce matériau, particulièrement dans notre région, par l'intervention de Mme Marie-Hélène Revnaud:

- l'évolution de ses applications dans l'art moderne et contemporain, par Corinne Pinchon, historienne d'art;
- la richesse de ces aspects du point de vue scientifique, par Jean-Marie Serra Tosio chercheur à l'Ecole Française de Papeterie de Grenoble.

Ce séjour de travail s'est poursuivi par une exposition à l'Espace Vallès, galerie municipale de la Ville de St-Martind'Hères, organisatrice de ce projet. Un catalogue a été édité à cette occasion ; il est disponible sur simple demande à l'association.

Une présentation des travaux est prévue du 8 au 22 janvier 1999 au GAC (Groupe Art Contemporain) à Annonay, 1 boulevard de la République, accompagnée d'estampes à tirage limité, numérotées et signées par chaque artiste, éditées par Jean-Pierre Huguet.

LA CLASSE 2000...



Nous remercions les habitants de Saint-Julien-Molin-Molette et des alentours pour leur accueil très chaleureux, tout au long de notre vogue.

Ces quatre jours furent merveilleux et nous en garderons un souvenir très profond. Nous souhaitons longue vie à la vogue de Saint-Julien et que cette soif de la fête ne tarisse jamais.

La Classe 2000

COMITÉ DES ANCIENS D'ALGÉRIE

Pour les Anciens d'Algérie de St-Julien, l'année 1998 aura été marquée par une manifestation d'importance dont le compterendu de la presse témoigne.

> L'INAUGURATION DE LA PLACE 19 MARS 1962 "FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE"

Après la célébration d'une messe à la mémoire des arciens d'Afrique du Nord décèdes, par la père Noul Viricelle, l'Union musicals sous le direction de M. Laurent Moucheroud, donnait le coup d'envai des cérémonies civiles par un défilé jusqu'au monument aux morts ou de nombrouses personnalités et la population avaient pris place.

Après avoir fleuri la stàle et uno amouvante minute de silence, M. Dolume donnait lecture du Manifoste en presence de M. Mionel Huet, président départementel de la FNACA. Sous la conduite du la batterie-fanfare, le continc se dirigeait ensuité sur la place de la rue Neuve, qui silzit devenir place 19-Mars-1962. Pierre Schmelzie, maire, était heureux d'acquellir le président départe-ment et constatait que la foule avait récondu présente à cette manifestation.

Le Conseil municipal aveit répondu favorablement à la de-mande dus anciens d'AFN, de bapmance dus ancians o AFN, de bap-tisar cette place qui dolt rappaler dux jeunes générations, le sacri-ficu de tous les jeunes françois tombés fors des combats au Mu-roc, l'unisie et Algéric, Située au centre de la cité, cette place sera un patit mémorial pour tous les Piraillons, scucieux d'entretenir le souvenir.

Après les sonneries d'usage. M. le Maire accompagné du M. Hestet M. Delorme, découvait la plaque, sous les applaudisse-ments de toute l'assistance. Ensuite, M. Huet prenongeit

une allocution très remarquéé.

« Je tiene, au nom de cant quaranta-deux comittés locaux de le Loire, ressemblant plus de nauf mille adhérents à remercier la municipalité de Saint-Julian et son maira d'avoir répondu feverablement à la demande du comité local on permettant cette inaugura-tion. Cette décision est bien celle d'elus locaux, conscients de leur devoir de mémoire comme nous le sommes agalement bion naturellement en ce qui concerne nutre Sidiration ».



La présence de délegations de comités volsins, avec lours drapeaux, de responsables départementaux, don't M. Claude Simenini, responsable de la commission guerre d'Algèrie jeunusse enssignement, tomoigne de l'attachement de la FNACA, gremière association du monde combattant tant au plan departemental que national, à se souvenir. Je salue également la présence à nos côtes, de nos alnés. ce qui tend à prouver que l'action que nous menons pour la défanse de nos droits à réperations, droits matúriols et moraux d'anciens combettants et le respect des valeurs que nous défendons est reconnue de leur part. lle savent ou deivent savoir qu'ils peuvent nous feiro confiance pour antretonir le devoir de momoire afin que le souvenir de ceux qui ont péri au service de la France, no soit pas vain at encore moins oublis.

Aujourd'hui aves l'inauguration de cette place du 19-Mars-1962, fin de le guerre d'Algèrie. neus pouvons penser que toes coux qui y ont œuvre ont fait le necessairo pour que la mémoire perdure, lei à Saint-Julien-Melin-Molette, cetto plaque de memoire vive, rappellera à tous les passents, aux jeunes notemment, l'espair de puix.

Apres ca discours, l'Union mudicale, sous la baguette de M. Laurent Moucheroug, interpretait tioux œuvres de son réportaire, trés appréciés par l'auditoire.

Un vin d'homeur ésait offert à tous les participants à la caserne des sepeurs-pompiers.

Pour clôturer, les anciens d'AFN se retrauvaient autour de tables abondamment gamles, au restaurant le Moulin Pinte pour les agapus de la troisieme génération du feu qui se sont déroulées dans une ambience juyouse et amicale.



Au cours de la festure du Manifeste par le président Maurice Delorme



Les anciens d'AFN au monument aux morts





CALENDRIER DES FÊTES

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V E	L1 5	Lingu 9	J 2 33.4	8 1	MILE
S 2 /2.	34 S	M 3.	V 3 days	D 2	M.Z.
Belote musique	M 3	A4 3	S 3 ::	L 3 : 18	J 3
Lidera _ 1	3 4 4 4 4	Jac	D4 2	M 4 Mkm	V 4 15
M 5 :	V 5	V 4 L	L 5 14	M S Char	S 5
M & 15 4	Belote club «Joie de vivre» 6	8 0 14 .	M 5 ALVIN	J 6	19 6 .B.s.
\$ 7 See	D 7 Belute villo vaule	D 7 1	W. 7 Tank	V 7 5	L 7 15 - 23
			18 -	S 8 3: 304	M & Star
S 9 :	May 4.	M 9 To FOIRE	VS Con. S	D S alter.	Made
F=10 -1	M.10 H	William .	S 10 🛬 .	L10 m., 19	3 10 Mag
L 11 Ca 2	3 11 × .	1113	D11 %.	MILE	V 11 5
M103-0	V 1.5	YJ2	1. 13 1. 15		Size
NILS M. FORE	Blance .	S 13 Thé dansant	MIID III	J 13 2	D13 (
710	D14 5	1) 12 Sou des écoles	Iellalasa.	V14 (%)	£ 14 % 24
V.5.	1.18 7	Leaft cars 11	NIS EL	\$ 13 .	MII/S day
8154	Milesia e	MIS S.	Viss	D15	Milo t
D 17 Belote S.I.	M174	MIT .	S 17 .c	L 17 ag20	
1.13 : h. 3	1180	J 10	D 18	M16 44	V 18 Apr.
MI 19 June	8 20 Soirée familiale	V19 q	L 19 .9 16		819 12
M20 A.S.	11000	8.30 %	W 20 L.	J 30 W	D20 21, cont.
ransa Varon	L2	D 21	M31 31	V21	L21 15
N CO	8 8 8 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 1	J 23 W	S 22.4	M.22 ·
D26 J.	h. 24	34.67 (6) 34664 (6)	V 23 0	1525,4.	N123 11.
USS 13		1.85 ::	S 94 day	1. 24 ". 21 M25 ".	J 24 8
NV. AS	V26 A	4.30	D25 3 1	M26 :	V 25 FÊTE DE LIFOOLE
No. 25	85.20	S 27 : p.	M37 :5		S 26 FETE DE L'ECOLE
1 20 1	O 28 Belote chasse	D 28	MZ8 Ms.	137 5 V25 *.	10.27 de 28
v 20	JOHA CHER CHARGE FRISH GROUND I IN	1. 19 1	1.29 (8.4)	S 30 h	1. 38 m
8.30	Ab. Alument: A Johns Danar Joh Liber, S.C. R. Limpan Rich Phase Canar Joh Liber, S.C. R. Limpan Riche Phase Para Pattern, Richer, Ployan Zimborip.	M 10	√ /10 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	D39.11	M30 ·
1) 31 Repas des anciens	Street Research Park Park Parks, Peters, Peters, Peres, Peres, Peres, Peres, Parks Caralles, Caralles, Varuables,	M31 DON DU SANG	V entrial 2	LM 22	IV LETOP - Pet

JUIL		AO	ÛT	SEPTEMBRE	0
Elen H	L.	32 T		W 1 5.	1911
INDEED !		1.		1 3 3	9.2
183	FÊTE DE	M.S. N.		1 V 3 + .	03
Dat .	L'AN 2000	DELINE TO A SECOND	1	5.4	1.4
12.5	27	13		1) 5 Marché artisanal	38.8
M. S.	Don du sang	V 6	VOGUE	36	A5.0
367		N 7 % .	ANNUELLE	r . 7	1.7
1 3 5 5		<u>D3</u>		118	37.34
V 9 8		1. 9	2001	1.9 = •	8.9
N 10 Y.		del ato and	= 1	V.10 in-	Diff
101111111111111111111111111111111111111		3000	W	\$11	1.17
4.12	28			DID .	3113
MIIS S	M	W 13 E.L.	<u></u>	37	M13
M145.	F. P.	S 14		red tales	J. 14
1.15		Dis		MINTEL	V 15
V Marini		1.10	33	-2.16 -:-	8:16
8 17 -		MUT		V 17 a	037
D 28		例。图示		& 1%	E 18
L 19 -	29	1 10 :		D19	A1 19
VC3.0		37 (20) (EE		38	5120
M21		de a loguer		*** <u></u>	1.21
3.23		1323.	<u>; </u>	A122	V 23
V23			34	J 23 1	8 23
3 24		1035 S		5°31461.	D24
1) 25		tel 4 h	1	35 223 -	U.24
L28	30	J 26		17 26	24126
M27 .		V 37		39	No. 183
h105	. !	35 685 +		A 32.5 *	3.28
oral9 - = ,		19.39		8/10/9	V 39
V.80	Ī	14)	35	1.349	5.30
501		A1333			D31

V 1 1 1 1 1 1 1 1 1	OCIORKE	NOVEMBINE	DECEMBRE
S 2	1/1 .4	1.1 4	Miles
1	ほ 2 三	N. 20.	12 3 =
1	D 3	RIB ::	V 3 ==
No.	1. 4 2. 40	J 4 11	
	35 S	1 ₹ 3 t	D 5
L S	NS	S 6 :	1_6 - 49
M P FOIRE P P P P P P P P P	1.7 =		M. Transaction
D 10	V 14	L 3 : 45	34.8
11	89 = *	MU FOIRE	
5113 V12 D12 M13 513 1.13 80 J 14 1.15 46 M15 M15 V 13 1.15 46 M15 M15 S 16 1.16 V17 V17 U 15 42 J 18 S 18 M 19 D 19 D 19 M 10 S 16 L 20 S 1 J 21 D 24 M 14 M 14 V 28 D 24 M 14 M 14 S 23 M 24 S 25 D 26 M 24 D 25 D 26 D 26 M 29 M 28 M 28 M 28 M 29 M 28 M 28 M 28 M 29 M 29 M 29 M 29 M 29 M 29 M 29		M10x	V10 at-
Mile			811=
144 154 155 164 165		V.1.2:	
V 15 0, S 10 M16 M17 V 17 V 17 V 18 V 19 M20 S 26 D 24 D 24 M23 M24 V 25 D 25 M25 M26 M27 S 25 M27 M28 M29 M20	MUSCE	£ 1.3 =	1.13
S 16 7	J. 14 31.		Not let ou
D37	W 15 W	1. 1.5	IMIT & Prim
Tible	\$1677	Mar	1.16 ==
M10		.V) 1.7	V37
Mild		-11778 P	
1 21			
V 23			1.20 51
5 24		D21 .	
D 2-5			
125 43 25 525 D26 26 27 52			
\$427			V34,
54 27 52 Don du sang 52 52 52 52 52 52 52 52 52 52 52 52 52	40		
2.30 Don du sang (5.28 Selection 1.29 Selection 1.20 Selection 1.2			
Y 39 (.20 48 M 29) 30) 30			
5.30			
		44	
D31		18.50	
	D31		V 118

Mercredi 13 janvier Mercredi 31 mars Mardi 6 juillet Jeudi 28 octobre

DON DU SANG 1999

Tous les dons ont lieu à la Salle des Fêtes de 16 h 30 à 18 h 30.

Nous espérons que Saint-Julien saura encore en 1999 se montrer un généreux donateur, d'autant que le sang manque de plus en plus.





ELÉGIE

« Ecoute, bûcheron, arrête un peu le bras ; Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas ; Ne vois-tu pas le sang qui dégoutte à force Des nymphes qui vivaient dessous la dure écorce ? Sacrilège meurtrier, ...»

PIERRE DE RONSARD